

**Séance du Conseil général du 14 septembre 2026
à 20 heures à la salle polyvalente de la Fondation Gentit**

Présidence : M. Alexandre Bossart
Secrétaire-Caissière : Mme Séverine Bippert
Prise du procès-verbal : Mme Séverine Bippert

Monsieur Alexandre Bossart, Président : Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux, Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames, Messieurs les représentants de la presse, Mesdames, Messieurs du public, bonsoir et bienvenue à cette troisième séance du Conseil général pour l'année 2026. Le Conseil général a été convoqué selon les règles d'usage, à savoir par courriel ou courrier à domicile, par affichage public, par publication dans le journal officiel du 27 août 2026.

Avant de rentrer dans le vif du sujet, je vous annonce qu'une résolution m'a été remise. Cette dernière émane de six conseillers généraux. Je vais la faire passer afin que vous puissiez la lire et en prendre connaissance.

Si vous êtes d'accord avec cette dernière, merci d'apposer votre signature sur la feuille annexée. Conformément à l'article 35 du règlement du Conseil général, cette dernière sera développée par ses co-auteurs en fin de séance si elle a recueilli au moins huit signatures. Merci de me la retourner lorsqu'elle a fait le tour.

Tout de suite, nous passons au point 1 de l'ordre du jour.

1. Appel

Conformément à l'article 18 du Règlement du Conseil général, Monsieur le Président, Alexandre Bossart, procède à l'appel nominatif des Conseillers généraux. 18 Conseillers généraux sont présents à la séance de ce soir qui est donc déclarée ouverte et valable. La majorité absolue est fixée à 10. Pour le Conseil communal, Messieurs Xhevdet Krasniqi et Bernardino Riccio sont excusés.

2. Approbation de l'ordre du jour
--

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel.
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 29 juin 2026.
4. Projet ascenseur.
 - 4.1 Retour des membres du Conseil général sur le rapport de la phase SIA 31 : remarques, questions et discussions.
 - 4.2 Présentation des plans révisés, discussion et approbation.
 - 4.3 Votation d'un crédit d'honoraires de CHF 154'000.- pour les phases SIA 32 à 53 de la suite du projet.
5. Communications.
6. Questions orales.
7. Mandat « analyse de l'organisation de l'administration communale » - Présentation du plan d'action et approbation d'un crédit.
8. Commission spéciale « analyse de l'organisation de l'administration communale » - Etat d'avancement des travaux, discussion des pistes et points d'attention.

9. Commission spéciale « 7 à 5 » - Etat d'avancement des travaux, discussion des pistes e points d'attention.
10. Discuter et approuver la modification de l'annexe 1 au règlement sur le statut du personnel communal.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : Y a-t-il des propositions de modification de l'ordre du jour ou est-ce qu'on peut l'adopter tel qu'il vous a été proposé ? Personne ne souhaite de modification de l'ordre du jour. Je propose donc qu'on le passe au vote. Les personnes qui sont d'accord avec l'ordre du jour, par un lever de main pour l'approbation, s'il vous plaît.

Approbation à l'unanimité.

3. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 29 juin 2026

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : Comme à l'accoutumée, le procès-verbal de la dernière séance vous avait été remis par mail ou par courrier pour que vous puissiez en prendre connaissance. Y a-t-il des remarques ou des modifications à apporter sur le PV de la séance du Conseil général du 29 juin 2026 ? Personne ne se manifeste. Je vous demande pour l'approbation un lever de main, s'il vous plaît.

Le procès-verbal est accepté par lever de main à l'unanimité avec remerciements à son autrice.

4. Projet ascenseur

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : Le projet ascenseur s'articule autour de 3 points : 4.1. Retour des membres du Conseil général sur le rapport de la phase SIA 31 - Remarques, questions et discussions, 4.2. Présentation des plans révisés - Discussions et approbations, 4.3 - Votation d'un crédit d'honoraires de 154 000 francs pour les phases SIA à 32 à 53 de la suite du projet.

Ce point 4 a été avancé dans l'ordre du jour avant les points formels 5 et 6 parce qu'on a un intervenant externe, M. Antoine Seuret, ici présent, qui va intervenir pour la présentation du projet ascenseur. Mais pour rentrer dans le vif du sujet, enfin pour le débat d'entrée en matière, je passe la parole au Conseil communal.

Monsieur Raphaël Schärz : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, suite à la présentation du Conseil général du 29 juin 2026, l'exécutif et la Commission souhaitent avancer dans ce projet. C'est pour cela qu'on vous recommande l'entrée en matière.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : Très bien. Merci d'autres personnes souhaitent s'exprimer sur le débat d'entrée en matière ? Si ce n'est pas le cas, je vous demande qu'on vote l'entrée en matière. Les personnes qui sont d'accord avec ce point 4 par un lever de main, s'il vous plaît.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée par 17 voix et 1 abstention.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : L'entrée en matière étant acceptée, je repasse la parole au Conseil communal pour le débat de fond.

Monsieur Raphaël Schärz : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, conformément au libellé de l'ordre du jour, point 4, la Commission soumet au Conseil général les trois éléments suivants : 4.1 recueil de demandes, questions et réflexions sur le rapport de la phase SIA 31, 4.2 présenter, discuter et faire approuver les plans révisés comme base pour la phase SIA 32, 4.3 faire voter un crédit de CHF 154'000.- pour les honoraires de l'ensemble du projet, c'est-à-dire les phases SIA 32 à 53, ainsi que les dates d'échéance de chaque phase comme vous avez pu le lire dans le rapport. C'est Urs et Monsieur Antoine Seuret, qui vont poursuivre la présentation.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : Merci. Je passe dès lors la parole à Monsieur Urs Moser et à Monsieur Seuret du Bureau Stäehlin Partner.

Monsieur Urs Moser : Je ne suis volontairement pas intervenu sur la modification de l'ordre du jour, mais on s'est rendu compte en préparant les détails, notamment la présentation, on vous suggère qu'on commence direct avec la présentation des plans qui sont en fait des plans révisés basés sur le rapport de la phase 31, puis après on discute la phase 31 et les plans. C'est extrêmement lié. Moi, j'ai juste une précision concernant le message que vous trouvez dans le rapport. Il y a un calendrier qui avait été mentionné là-dedans, ce calendrier est à prendre un peu avec des pincettes. Respectivement, il y a une précision à faire, les échéances indiquées pour les différentes phases sont des dates de fin, donc les démarches nécessaires des phases 32-33 seront évidemment initiées, 33 et suite seront évidemment initiées dès la fin de la phase 32, respectivement, le plus tôt possible pour ne pas être coincé au printemps avec des délais. Petit rappel, vous avez eu cette présentation le 29 juin. Le rapport avait été mis en annexe du PV. J'avais proposé à cette séance de recevoir des observations, des questions, des remarques. À ce jour, je n'ai rien reçu, donc ce sera aujourd'hui l'occasion encore de se rattraper. Donc, le projet peut s'améliorer après la discussion des plans révisés avec le retour sur les questions sur le rapport de phase 32. D'abord, les plans réalisés, ensuite, discussion, puis après, l'information des plans réalisés. Si c'est OK pour vous, je passe la parole à Antoine.

Antoine Seuret : Merci Urs, Monsieur le Président. Donc, là, ce que je vais vous présenter, c'est les plans prévus pour le dépôt de permis, au moins la base pour finaliser ces plans. On s'est déjà rencontrés avec la commission de construction ascenseur, la commission ascenseur, pardon, et plusieurs échanges ont déjà eu lieu, en interne au sein de la commission, qui sont revenus à nous et qui nous ont permis de modifier légèrement ou d'apporter des points demandés entre la version que vous avez eue au rapport et la version que je vais vous présenter maintenant. Donc, le plan, là, je le conçois bien, c'est à petite échelle mais on va zoomer dessus. Le plan va se construire comme ça, où ici, on a le sous-sol, le rez, et après, on monte dans les étages avec les deux coupes à travers l'ascenseur. Ce qui est important dans les coupes, c'est qu'on voit qu'on ne touche pas la toiture, au moins, la toiture reprendra la forme initiale. Le sous-sol, donc le sous-sol prévoit la position de l'ascenseur à côté des escaliers qui mènent au sous-sol. On a ici un local de rangement qui est utilisé aujourd'hui pour différents matériaux, matériel d'école, qui sera un peu réduit, et un local qui est utilisé pour stocker du matériel de conciergerie qui serait aménagé pour pouvoir y travailler et mettre des installations, lave-linge, évier et autres machines dans cette partie-là.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à m'interrompre. Sinon, on reviendra après sur les différents plans au fur et à mesure des questions. Au rez-de-chaussée, on a, au souhait de la commission ascenseur, supprimé le WC-PMR, qui était un WC à mobilité réduite, qui se situait à cet étage-là, et on a conservé dans les deux étages, les deux WC, filles et garçons, vu que c'est l'étage où il y a la petite enfance, c'était plus judicieux de garder vraiment ce système de WC séparés à cet étage-là.

On remarque que l'ascenseur, ici, va prendre un peu sur un demi, deux demi-niveaux, on a le rez-de-chaussée côté cour, et ici, on peut rentrer, on aura un chemin, un accès, un sas pour aller jusqu'à l'ascenseur, et en montant de quelques dizaines de centimètres, on arrivera à l'étage où il y a les classes au rez-de-chaussée supérieur. Donc là, on a un aménagement des WC mixtes, et pareil, suppression du WC PMR à cet étage. Premier étage, là, on conserve le WC pour personnes à mobilité réduite, mais à la demande aussi des utilisateurs, notamment les directeurs des écoles, il a été demandé de conserver les WC séparés filles-garçons. On a eu des retours de la commission entre la fin de la semaine passée et aujourd'hui. On n'a pas eu le temps d'analyser, de voir, pour modifier cette partie couloir, où là on avait imaginé mettre les deux lave-mains à cet endroit-là, et puis que les filles et les garçons viennent se laver les mains au même endroit. Si on fait un couloir sur toute la longueur, ça fait vraiment un long couloir jusqu'au fond, et puis si on fait... On doit encore réfléchir à cette partie-là, mais ça viendra dans les prochaines semaines. Là un système qui fonctionne. On garde le WC PMR qui serait uniquement à cet étage, qui correspond aussi, si je ne me trompe, à l'étage où il y a la salle des enseignants, des maîtres, et qui pourrait être utilisé aussi plus spécifiquement pour les enseignants, afin qu'ils évitent d'aller dans les WC où il y a les enfants.

Au deuxième étage, là, on supprime le WC PMR, mais on garde un local, un petit local pour la conciergerie, à voir si la porte se fait depuis le couloir ou depuis la zone lavabo. Et puis le reste, ça reste exactement la même chose qu'à l'étage du dessous. Donc on a aussi essayé de faire une superposition pour gains économiques et constructifs, d'avoir des colonnes montantes là-dessous, et on doit juste modifier une porte pour aller à ce local. On a des WC mixtes, donc on garde toujours, au début, on avait imaginé faire des WC mixtes, ou un WC filles au deuxième, un WC garçons au troisième. Cette idée a été supprimée et écartée lors des débats. Donc là, on a des WC filles et garçons à chaque étage. Au niveau des combles, on garde les WC garçons comme ils sont aujourd'hui. Ça, c'est un grand potentiel d'économie et on crée des WC filles qui arrivent derrière l'ascenseur, un peu comme c'est à l'étage du dessous. Et on garde un peu à tous les étages, on a des étagères pour la conciergerie. Donc là, ça, c'est le grand changement à cet étage-là, c'est qu'on conserve quelques WC garçons.

Au niveau des points en suspens qui restent à étudier, à clarifier, il y a les locaux sanitaires durant les travaux. Il faudra trouver, bien sûr, un emplacement. Ça paraît assez évident que ce sera du côté de la cour d'école, type des containers avec des WC provisoires pendant la durée des travaux.

La mise en conformité de la protection incendie à discuter avec la commission et aussi les autorités. Les autorités, j'entends par là, la commune, mais aussi l'ECA Jura. L'accès durant les travaux devra être coordonné avec les utilisateurs, parce qu'il n'y a pas que l'école, il y a aussi l'UAPE. Il faudra trouver comment les uns et les autres peuvent interagir avec le chantier. Concernant les matériaux polluants, on a détecté des traces d'amiante dans l'école sur les carrelages des étages 0, 1 et 2. Il faudra désamianter ces locaux avant de pouvoir attaquer le gros œuvre. Mandat d'ingénieur CVSE, on doit clarifier si on en a besoin, si on va travailler avec les entreprises qui feront directement bureau d'études et réalisation. Ça, pour l'instant, il n'y a rien qui est comptabilisé dans le devis. Coordination avec l'assainissement radon. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a eu un problème de radon dans la partie sous-sol et rez-de-chaussée de ce bâtiment. Il y a une étude, enfin un relevé, qui avait été faite à l'époque qui montre une grande concentration de radon dans ce sous-sol. Et nous, pour faire le permis de construire de l'ascenseur, il nous faut un plan d'assainissement radon. On ne peut pas l'avoir sans passer par cette étape-là. Ça, c'est une info que j'ai reçue il y a quelques semaines en arrière. Depuis, il y a des démarches qui ont été entreprises. Il y a aussi une info qui est venue lors d'une discussion en commission de changer certains sols de salles de classe ou certains sols de couloirs. Ça sera l'occasion d'en discuter et de clarifier si on peut coordonner les choses pour optimiser les travaux. Voilà, je ne sais pas si vous avez des questions. Profitez.

Antoine Claude : A l'époque, le sous-sol était souvent inondé.

Antoine Seuret : Si je reviens sur la coupe, cette partie ici en bas, donc la fosse d'ascenseur, elle sera en béton étanche. Ensuite, le sous-sol sera certainement à coup sûr en béton parce qu'on a des problèmes de voutes. Je ne sais pas si vous connaissez les sous-sols de ce bâtiment, mais il y a des parties voutées, il y a des parties, comme ici, il y a des parties où on ne comprend pas tout à fait parce qu'on aurait des murs d'un mètre cinquante, un mètre quatre-vingt de large. Donc, il y a forcément quelque chose là derrière. Donc, toute cette partie-là sera faite en béton. Et puis après, à partir de là, on aura une construction plus légère, soit en maçonnerie, soit en bois, soit en défilé. Mais la partie du sous-sol, oui, sera étanche. En tout cas, l'eau ne peut pas entrer par là dans le sous-sol. Par contre, nous, on n'a pas prévu de traiter l'escalier qui est au bout.

Antoine Claude : Ça a été fait, mais on n'est pas à l'abri.

Antoine Seuret : On n'est jamais à l'abri.

Stéphane Gattoni : Je ne sais pas si vous avez parlé du calendrier de ces travaux et de la durée.

Antoine Seuret : Le calendrier, pour l'instant, le calendrier intentionnel est le même que celui qui était dans le rapport. Donc, l'idée, c'est d'aujourd'hui finaliser la phase 32, de commencer la phase 33 pour faire un dépôt de permis jusqu'à la fin de l'année. Maintenant, il y a ce couac radon qui pourrait nous retarder. Ensuite, au début de l'année, lancer les procédures d'appel d'offres selon les différents lots. Et puis, commencer les travaux, je dirais, le mois de juin, l'année prochaine, avec ces

assainissements, installations de chantier, les essais provisoires tout, pour pouvoir faire le gros œuvre pendant les vacances parce que ce sera assez bruyant, assez invasif pour le bâtiment. Donc, l'idée, c'est de profiter de cette période de vacances pour faire le maximum. On n'aura pas fini les gros travaux à la reprise, mais si on arrive déjà à faire le maximum, ce serait bien. On a l'expérience des écoles à Courrendlin, où on a fait aussi des ascenseurs à l'école primaire et à l'école secondaire, en exploitation, avec les contraintes qu'il y avait. C'était pas tous les jours facile, autant pour les exploitants que pour les ouvriers, mais on a trouvé des solutions. La seule différence, c'est qu'on ne touchait pas l'entier des locaux sanitaires. Là, on touche la totalité, un impact un peu plus important.

Urs Moser : Est-ce qu'il y a d'autres questions, notamment en lien avec le document que vous avez reçu et qui a été discuté dans une autre séance. Là, c'est vraiment ce que Antoine Seuret nous a montré. C'est la synthèse basée sur les différentes propositions qui avaient été discutées et présentées avec le rapport de la phase 31. Et après, on a eu des discussions au sein de la commission, puis on continue de discuter. Mais dans les discussions de la commission, on est vraiment dans du détail qui n'aura pas d'impact, même pas d'impact sur le périmètre. Justement, pour jeter des questions pratiques d'utilisation, que ce soit pour la concierge, que ce soit pour l'accès des enfants à leurs WC respectifs. Les démarches pour coordonner le projet avec l'assainissement radon sont en cours. J'attends une proposition de rendez-vous d'une spécialiste radon qui est sur une liste de l'Office fédéral de la santé publique. Logiquement, on devait être en mesure de présenter, pour la fin de l'année aussi, les mesures d'assainissement à radon. On a fait appel pour ça à l'étude du bureau CSD, le même bureau qui nous avait assisté à l'époque pour l'Espace communal. C'est toujours la même personne.

Paul-Justin Boillat : Moi, j'ai des questions d'ordres financières, est-ce que je les pose maintenant ou bien dans le sous-point suivant ?

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : Je pense que ça viendrait plutôt dans le 4.3. Y a-t-il d'autres questions pour le point 4.2 présentation des plans révisés, discussion et approbation ? Si ce n'est pas le cas, je vous propose qu'on passe au point 4.1. On prendra tous les points à la fin pour les voter tous ensemble.

Paul-Justin Boillat : Alors, bon, j'ai pris connaissance du rapport qui nous a été soumis. Il est mentionné que les détails sont en annexe, je n'ai pas trouvé les détails. Alors, d'où les questions qui suivent ? On parle d'assainissement radon, d'accord mais il s'évalue à combien ?

Antoine Seuret : Alors, c'est quelque chose qui peut pas encore être chiffré. Je ne sais pas quelles sont les mesures qui doivent être mises en route. L'information radon nous est parvenue le jour où on a présenté ce rapport à la commission ascenseur. On ne pouvait pas les étudier avant. Comme l'a dit M. Moser, c'est une spécialiste reconnue par la Confédération qui fait cette étude et je ne peux pas me substituer à elle. La même chose pour le désamiantage.

Paul-Justin Boillat : Et pour le désamiantage ?

Antoine Seuret : Le désamiantage, il y a une position qui a été calculée qui fait partie des 30 000 francs estimés. Sur la base des relevés, ce sera certainement moins que ça. On était parti dans l'idée, dans l'hypothèse à l'époque, que les plafonds pouvaient aussi contenir ce qui n'est pas le cas. On a un montant pour ça.

Paul-Justin Boillat : Et pour les mesures anti-incendie ?

Antoine Seuret : En ce qui concerne les mesures anti-incendie, c'est une discussion qui doit être faite. Dans les bâtiments scolaires, au niveau de la législation actuelle, il n'est pas nécessaire d'avoir une protection incendie pour ce genre de bâtiment. Maintenant, aujourd'hui, vous avez dans ce bâtiment des dévidoirs qui permettent de déployer une lance. Nous, ce qu'on propose, c'est d'installer plutôt des extincteurs. Mais il n'y a pas forcément besoin d'installer une détection incendie. Après, c'est une décision communale qui peut venir ou une recommandation de l'ECA. Mais pour l'instant, on n'a pas vraiment de montant pour ça parce qu'on ne sait pas encore ce que la commune désire faire à ce niveau-là. Et autant ce que l'ECA va exiger. Le problème aussi, c'est que nous, on s'est

occupé que de la partie ascenseur. Si une détection incendie devait être faite sur l'ensemble du bâtiment, dans toutes les salles de classe, dans tous les locaux, ça change de dimension. Donc là, nous, on n'a que la partie ascenseur.

Paul-Justin Boillat : Vous avez parlé du suivi des travaux par un ingénieur. C'est un travail qui n'a pas été compté, c'est autour de combien ?

Antoine Seuret : Dans l'idée, c'est de travailler avec des entreprises qui tournent beaucoup. Donc là, on ne parle que des ingénieurs de CBSE. Donc chauffage, sanitaire, ventilation, électricité. Il y a beaucoup d'entreprises qui font l'ensemble des travaux et du bureau d'études. Et quand ils peuvent faire les deux, ils offrent la partie travaux d'études. Donc l'idée, c'est que ça ne coûte rien à la commune et que ça se fasse avec une même entreprise. Maintenant, il y a certains points, peut-être, où nous aurons besoin d'un spécialiste. Pour l'instant, on ne voit pas l'utilité de les intégrer dans la boucle. On va essayer de travailler en direct avec les entreprises du coin qui font les deux.

Paul-Justin Boillat : Un ascenseur, ça s'entretient au moins une fois par année. Dans le projet qui est prévu ici, qu'est-ce que coûtera l'entretien de cet ascenseur ?

Antoine Seuret : Il appartiendra à la commune de choisir le forfait qu'elle veut. C'est comme une assurance, on peut avoir une casco complète, une casco partielle. L'entreprise qui fournira et qui posera l'ascenseur ne manquera pas de faire une offre de maintenance et d'entretien. Ça peut aller de 2'000 à 5'000 francs par année ça dépend la variante que vous choisirez. Le dernier qu'on a posé, on a reçu une offre de 3'500 francs pour 4 étages.

Stéphane Gattoni : Le crédit qu'on va voter aujourd'hui il faut l'entendre comme un prix forfaitaire fixe ou est-ce qu'il peut évoluer au prorata des travaux qui vont évoluer ?

Antoine Seuret : Oui, il va peut-être évoluer. Si on reste avec le projet comme il est maintenant, il ne va pas évoluer. Mais si on doit intégrer, je prends l'exemple du radon, si on doit commencer de faire des saignées dans tous les radiers, de passer du temps ou de chercher des solutions ou autres ça ce n'est pas prévu. Ce qui est prévu aujourd'hui, c'est ce qu'on vous a montré sur le plan. Si on va faire d'autres choses, si on va toucher d'autres parties de l'ouvrage ou d'autres éléments il y aura des avenants avec des propositions d'augmentation d'honoraires.

Germain Jobin : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Concernant ce projet, je vais faire très rapidement un tout petit retour en arrière, une toute petite esquisse. Une petite esquisse avait été présentée au Conseil général le 16 décembre 2024. Un projet extérieur probablement mal adapté au bâtiment actuel, avec un prix estimé à 500'000 francs, qui a été refusé pour manque total d'informations. Ensuite, une commission est nommée, que je remercie pour leur travail laborieux, appuyée par un bureau d'architecte. Après diverses visites dans des bâtiments transformés pour intégrer justement un ascenseur, le projet extérieur a été abandonné. Et un nouveau projet nous est présenté fin juin de cette année. On a le devis approximatif, qui était de 990'000 francs, j'ai arrondi à un million. Les crédits honoraires qu'on doit présenter ce soir, 154'000 francs, j'ai arrondi à 150'000. On a parlé du radon, j'ai estimé, en gros, j'en sais rien du tout, j'ai estimé comme ça, 50'000. Est-ce que les normes de sécurité incendie, protection des matériaux, les portes, sorties de secours, quand on voit le drame qu'il y a eu à Crans-Montana, est-ce que c'est en ordre ? Ou bien est-ce qu'on devrait encore avoir d'autres crédits à voter ? La même chose aussi pour les isolations phoniques ou thermiques, chaudières. Moi, je ne connais pas tellement, il y a longtemps que je ne suis plus allé dans ce bâtiment. Je ne m'oppose pas à ce projet, mais j'aimerais qu'on ait un peu une approche globale et totale qu'on puisse savoir à peu près combien ça va nous coûter. Si je prends les 1'000'000 plus 150'000, ce qu'on a parlé des crédits qu'on votera ce soir, j'ai mis 50'000 francs, pour le radon, j'en sais rien du tout. J'ai mis pour la sécurité 50'000. On arrive déjà à 1'250'000. On ajoute le 10 %. Ça fait déjà 1'375'000. J'aimerais qu'on sache quand même à peu près jusqu'où on veut aller. Je ne suis pas contre le projet, mais j'aimerais qu'on ait un peu un total, qu'on sache où on va.

Antoine Seuret : Déjà, les 150'000 font partie des 990'000. Après, le radon, ça va dépendre des mesures qu'il faut. Ça peut être 50'000, ça peut être 10'000, ça peut être trois fois rien. Et puis, la protection sanitaire ça va vraiment dépendre des décisions. Aujourd'hui, il n'y a pas de protection

incendie et ça fonctionne. Je suis aussi sapeur-pompier. Je sais ce que c'est, le drame de Crans-Montana. On l'a tous vécu par les réseaux et par la presse. Maintenant, oui, c'est bien parce que ça fait une prise de conscience aussi bien du politique que des gens mais il ne faut pas non plus en faire une maladie et une psychose. Il faut être attentif à ça. Il faut que ça serve de leçon et ça ne sert à rien de reconstruire tous les bâtiments qu'on a construits pour revenir aux normes.

Urs Moser : Antoine, est-ce que tu peux sortir le rapport ? La proportion entre le montant strictement ascenseur et les autres ?

Antoine Seuret : Donc là, on a le projet ascenseur. Donc, le devis qui avait été fait à l'époque qui comprend une partie générale, qui comprend les honoraires, les taxes, les frais qui est de 222'000 francs. La partie ascenseur qui est de 203'000 francs. Et la partie WC. Parce que les WC, ils sont quand même vétustes. Et puis, il faut de toute façon, à un moment à un autre, les rénover. Là, on est 500'000 francs. Alors, c'est clair qu'il y a 500'000 du fait qu'on casse des murs, qu'on déplace des murs, qu'on déplace des WC. Donc, tout est imbriqué. Je comprends bien que ce montant semble élevé mais on a cette partie qui est quand même relativement importante et qui permet d'assainir les WC. Et après, on a la partie local concierge qui est de 62'000 francs.

Urs Moser : Juste encore un complément pour qu'on comprenne bien avec le radon. La commission sait depuis mi-août, deuxième quinzaine d'août, que le Conseil communal est d'accord que ce soit aussi la commission qui conduise ces mesures ou cette démarche pour l'assainissement radon. Évidemment, il était prématuré d'avoir aujourd'hui l'état de chiffre pour donner des indications. Mais on a la proposition pour une pré-étude par le bureau CSD. Proposition qui doit être validée par le Conseil communal lundi prochain. Pour qu'ensuite, je puisse prendre rendez-vous avec Mme Prongué, du bureau CSD, pour visiter les lieux et faire justement après ça des propositions. Tout ça est en cours et ces chiffres, comme c'est prévu, seront disponibles aussi quand on aura des chiffres plus précis à la fin de l'année, normalement pour le prochain Conseil général, pour le reste des travaux. Donc là, on aura une vision. Évidemment, on n'aura pas les déclinaisons des sols, des couloirs et ces choses-là mais on aura l'ascenseur, les WC et le radon.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : Merci pour ce complément d'information. Y a-t-il d'autres questions ou remarques concernant le point 4.1 ? Alors, si ce n'est pas le cas, je propose qu'on passe au point 4.3 Votation d'un crédit d'honoraires de 154 000 francs pour les phases SIA 32 à 53 de la suite du projet.

Urs Moser : C'est juste en fait la condition si dépendante pour continuer le projet.

Pierre Stauffer : Monsieur le Président, c'est une question que nous avons, nous élus ici. Nous avons voté 154'000 francs. Mais de quelle manière? C'est bien juste un crédit d'investissement qui sera dans une globalité après avec tout l'ensemble, au niveau de l'emprunt subventionné peut-être. Je ne sais pas si on peut me répondre.

Urs Moser : Je me suis renseigné, donc c'est bien un crédit d'investissement qu'on pourra ficeler mi-décembre quand on aura la vue d'ensemble sur le projet. D'ici là, on va aussi étudier les autres éventuelles sources de financement. Même si j'en ai déjà discuté avec Antoine Seuret et que l'on a peu de chances d'être subventionné soit par une firme ou par le Service de l'enseignement mais ça ne coûte pas grand-chose de poser des demandes au moins au Service de l'enseignement pour voir s'il y a des pistes.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : Est-ce qu'il y a d'autres questions ou d'autres remarques concernant ce point 4.3 ?

Paul-Justin Boillat : Moi aussi je veux remercier les gens qui ont travaillé dans cette commission car c'est quand même un produit assez complexe et puis je ne suis pas contre, ce serait un plus d'avoir un ascenseur dans cette école mais quand on voit les chiffres, ça fait quand même réfléchir. Aujourd'hui, on nous demande de voter un crédit d'étude de 154'000 francs. Qui comme il a été dit, probablement sera plus élevé que ça puisqu'il y a encore des travaux qu'on n'a pas chiffrés. Et puis les honoraires d'ingénieur viendront encore s'ajouter à ça. Si on s'engage dans ce crédit, on s'engage

dans les dépenses finales. Parce que si on dépense 150'000 francs pour faire des études, on ne pourra pas revenir en arrière après pour le projet final. On sera pieds et poings liés et on ne pourra plus faire machine arrière. C'est pour ça que je ne suis pas favorable à voter un crédit global de 154'000 aujourd'hui. De plus, ce chiffre d'honoraires 154'000 francs me fait grincer des dents. 154'000 francs c'est le coût d'un ingénieur EPFL durant une année. Je ne sais pas parmi vous ici dans la salle qui gagne 154'000 francs par année. Et en plus, le travail tel qu'il nous a été présenté ne va pas prendre une année de travail à un ingénieur. Pour moi, ces honoraires sont très élevés et puis incertain parce qu'avec les indices qu'on a, on peut déjà prévoir que ce sera un montant de plus en plus élevé. Et puis après, comme je l'ai dit tout à l'heure, si on vote ce pas et bien, on s'engage vers des dépenses dont on ne sait pas quel sera le montant final. Germain s'est dit 1,3 millions. Peut-être que c'est 1,5 millions. Peut-être 2 millions. On nous a dit tout à l'heure que oui, il faudrait quand même aussi peut-être regarder pour changer les planchers ou les revêtements, etc. Donc, on ne sait pas où on va. Je ne suis pas du tout favorable à ce qu'on accepte ce crédit de 154'000.-. On a possibilité de renvoyer ça à la commission, de faire un plus petit pas pour affiner le projet. Ou alors, quand on voit les dépenses qu'on nous demande, de se poser la question. Est-ce qu'on ne doit pas construire une nouvelle école? Je rappelle quand même que le bâtiment actuel a été construit en 1879. Et puis sa structure, eh bien, c'est celle de 1879. Est-ce qu'on doit continuer d'investir à coups de centaines et de millions de francs dans un bâtiment qui, de toute façon, nous pose des problèmes ? C'est une réflexion à avoir, à mon sens. Et puis, même si on fait tout ça, le bruit de la route qui empêche d'ouvrir les fenêtres durant les cours, il va demeurer. Dans les années 1960, on s'était déjà posé la question lors de la rénovation de 1965 s'il ne fallait pas construire ailleurs. Et à l'époque, le canton avait dit non, non, pas de problème parce que la route cantonale passera au bas du village. Je vous laisse constater ce qu'il en est. Ensuite, on parle toujours du danger de la proximité de cette route cantonale. Ce n'est pas les rénovations envisagées qui vont changer la donne. Ensuite, on a fait des salles dans les combles. Dès qu'il y a un coup de soleil, la température monte à plus de 30 degrés. Et puis, on ne peut pas ouvrir les fenêtres parce qu'avec le bruit, on s'entend plus. En plus, il n'y a pas de locaux annexes, par exemple, pour l'enseignement spécialisé, les activités particulières. On n'a rien du tout parce que, comme disait à l'époque l'architecte qui avait fait la précédente rénovation, le bâtiment est « plein comme un œuf ». Alors, c'est toutes des questions qu'il faut se poser et je pense qu'il est prématuré de s'engager ce soir dans un pareil montant pour un montant pour un montant d'honoraires. Soit on fait un petit pas et puis on affine le projet. Ou bien alors, on laisse de côté et puis on regarde vers un nouveau bâtiment. C'est pour ça que je n'accepterai pas l'objet qui nous est soumis.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : Très bien, merci. Par souci de compréhension, c'est une proposition ferme de faire un petit pas et tu proposes un autre montant.

Paul-Justin Boillat : Il faut renvoyer ça à la commission et c'est à la commission d'y réfléchir.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : Donc il n'y a pas de proposition ferme de ta part. Très bien. Pour qu'on puisse s'organiser pour le vote.

Stéphane Gattoni : Question à la commission : on vote un crédit ce soir, mais j' imagine que le contrat peut peut-être évoluer par phase vis-à-vis du bureau d'ingénieurs. Ce n'est pas parce qu'on vote aujourd'hui 150'000 francs qu'ils sont forcément dus si le projet devait s'arrêter au mois de décembre.

Antoine Seuret : Il est clair que la SIA, pour le bureau d'architecture, va travailler par phase. Donc là, on est en train de travailler sous la phase 32 et commencer dans la phase 33 qui va jusqu'à l'obtention du permis. Si le projet devait s'arrêter par raison d'opposition ou politique, par une décision politique, d'arrêter le projet financier parce qu'on remarque que c'est trop élevé, le projet s'arrête là et il s'arrêtera là. Si après on passe à la phase 31. Et puis à chaque phase, on a une ligne qui dit si on continue où on arrête.

Gattoni Stéphane : Le petit pas, j'entends bien la remarque de mon collègue. Le petit pas, on va le faire en fait. On va avancer petit pas par petit pas et à chaque fin de phase, on peut dire stop, on arrête.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : Merci pour cette question et ce complément d'information. D'autres personnes souhaitent encore s'exprimer sur ce point 4.3 ? Si ce n'est pas le cas, je vous propose donc qu'on prenne les points du point 4 et qu'on les vote. Le point 4.1 n'étant que remarques, questions et discussions il n'est pas soumis au vote. Le point 4.2 - présentation des plans révisés, discussion et approbation. Les personnes qui sont d'accord avec les plans révisés tels qu'ils nous ont été présentés ce soir, je vous demande de vous manifester par un lever de main, s'il vous plaît.

Au vote, le point 4.2 présente les résultats suivants :

- Oui : 16
- Non : 0
- Abstentions : 2

Le point 4.2 est donc accepté.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : Point 4.3, votation d'un crédit d'honoraires de 154'000 francs pour les phases SIA 32 à 53 de la suite de la suite du projet. Les personnes étant favorables à ce point 4.3 sont priées de se manifester par un lever de main.

Au vote, le point 4.2 présente les résultats suivants :

- Oui : 15
- Non : 2
- Abstentions : 1

Le point 4.3 est donc accepté.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : Monsieur Seuret, je vous remercie pour la présentation. Vous êtes libéré.

5. Communications

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : Tout de suite je passe la parole au Vice-maire pour les communications du Conseil communal.

Monsieur le Vice-Maire, Raphaël Schärz : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse et Cher public. Lors des dernières semaines nous avons eu 4 démissions, 3 au sein du Conseil communal avec effet immédiat. Il s'agit de celle de Martial Farine (PS les Verts), celle du Maire Gabriel Bilat, celle du Vice-Maire Jean-Marc Boichat (Le Centre). L'exécutif a pris acte de leurs démissions. Au mois de juillet, Marlyse Jobin employée à l'administration communale depuis plus de 27 ans a également présenté sa démission. Il n'y a pas photo quand une collaboratrice démissionne après 27 années de bons et loyaux services au sein de notre commune, c'est que quelque chose ne tourne pas rond.

C'est d'ailleurs ce que révèle l'audit. Sur les 22 collaboratrices et collaborateurs et les 7 conseillers communaux auditionnés les réponses sont quasi unanimes. Et pourtant on a pu lire et entendre beaucoup de balivernes dignes d'un film de sciences fiction venant de la part de certains ex élus, que cet audit est inutile, irresponsable et même que c'est un complot et j'en passe et des meilleurs. Aujourd'hui, je peux affirmer que le Conseil communal est conscient de la situation, il fallait absolument et urgemment crever l'abcès car cela ne pouvait plus continuer ainsi ! Je ne vous cache pas que la situation est délicate, mais tout n'est pas noir au tableau. Dans la très grande majorité des cas, nous avons la chance d'avoir des collaborateurs et collaboratrices motivés, qui connaissent leur métier et surtout qui sont dévoués pour la commune. Bien sûr, ils et elles sont humains et, de temps en temps, il leur arrive de commettre une boulette. Je m'avance peut-être un peu mais comme à nous tous qui sommes présents dans cette salle. Le Conseil communal tient à lever son chapeau au personnel qui malgré les conditions de travail actuellement difficiles continue à se lever tous les matins pour aller bosser. Je vais donner juste un exemple, quand l'ex Maire, M. Gabriel Bilat se

permet de critiquer des employés publiquement via la presse c'est juste irrespectueux et ignoble de sa part ! Nous sommes d'avis que lorsque l'on a un différend avec quelqu'un, il serait de bon ton de chercher le dialogue au lieu de critiquer par derrière. En tant qu'autorité communale, c'est de notre responsabilité et de notre devoir de trouver une solution pour sortir de cette situation critique. Il est clair que des mesures concrètes devront être prises, car un tel sentiment de mal-être chez les collaboratrices et collaborateurs n'est tout simplement pas acceptable ! Mais je vais être honnête, car de vendre du rêve ça ne m'intéresse pas. Nous n'avons pas encore toutes les réponses à nos questions. Et la solution miracle nous ne l'avons pas encore trouvée. Lors de sa séance du 10.9.26, le Conseil communal a, entre autres, décidé que l'exécutif se tient volontiers à disposition pour répondre aux questions des citoyennes et citoyens mais dans les locaux de l'administration communale, ceci afin d'éviter que ça jasse dans tout le village et il paraît que..., j'ai entendu dire que..., etc., etc... Les modalités de cette mesure seront communiquées prochainement. Car ce n'est plus possible que des informations confidentielles fuitent et soient discutées sans scrupules à la table ronde du bistro ! Nous nous sommes également réparti les dicastères et les commissions des membres sortants. Cette répartition sera prochainement communiquée via un tous ménages et sera annexée au procès-verbal. Dans les grandes lignes, Jeff reprend la voirie, Athanase reprend le dicastère de Martial, Bernardino reprend la commission d'urbanisme et moi-même je reprends la vice-mairie. Je terminerai sur une note positive, l'autorité communale dispose maintenant des outils nécessaires pour remettre la Commune sur les rails. Je pense aux pistes données par l'entreprise Unik, aux pistes données par le Service des communes ainsi qu'au règlement sur le statut du personnel communal qui a été approuvé par le législatif il y a un peu moins d'une année. C'est à nous de prendre le taureau par les cornes et d'aller de l'avant.

Nous avons de la chance d'habiter un beau village et une belle commune. Nous avons des personnes qui sont très engagées et motivées pour la collectivité publique, je pense à certains membres du Conseil général et des commissions. Cela fait quelques années que notre commune écrit des chiffres noir charbon dans les comptes, ceci devrait nous permettre de réaliser des beaux projets pour la population et d'offrir de bonnes conditions de travail à nos employés. Je tiens également à remercier chaleureusement Séverine, Elodie et Iris qui ont repris temporairement les tâches de Marlyse. En effet, considérant les heures supplémentaires et le solde de vacances, cette dernière a terminé son activité à la commune le 2 septembre 2026.

Athanase Kanimba souhaite également faire une communication.

Athanase Kanimba : Monsieur Le Président du Conseil général Les Bois, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Monsieur Vice-Maire et chers collègues conseillers communaux. L'audit sur le fonctionnement de la commune Les Bois, commandé par le Conseil général au bureau UNIK a eu lieu. L'audit a fait le constat de la situation. L'audit a donné les mesures à prendre et à appliquer. Le Conseil communal a pris avec gravité note des résultats de l'audit et s'engage à appliquer ces mesures. En date du 31 août 2026 le Canton à travers Monsieur Riat Christophe, Délégué aux affaires communales, a transmis au Conseil communal Les Bois une feuille de route pour traiter rapidement les dysfonctionnements identifiés par l'audit mandaté par le Conseil général. Trois démissions sont passées par ont été constaté : deux Conseillers communaux et celui du Maire. Le conseil communal est passé de sept à quatre conseillers. Parmi ces quatre conseillers restants : chaque conseiller individuellement a choisi de rester au Conseil. Ensuite les quatre conseillers ont décidé ensemble de prendre leur responsabilité formant le Conseil communal. En date du 09.09.2026, Monsieur Riat Christophe a immédiatement été informé de la situation d'un Conseil communal à quatre composés de Messieurs Raphaël Schärz, Bernardino Riccio, Xhevdet Krasniqi et Athanase Kanimba. En date du 10.09.2026 le Conseil communal à quatre et la secrétaire communale pour prendre le procès-verbal s'est réuni à 18h et a décidé six mesures suivantes :

1. Nomination du Vice-maire en la personne de Monsieur Raphaël Schärz
2. Le Conseil communal d'écrire une lettre à tout le personnel communal pour lui adresser un message clair, collectif et simple sur la suite de l'après audit. Chaque Conseiller communal actuel a reçu une mission d'aller à la rencontre de chaque collaborateur/trice de son/ses dicastères attribué-s.

3. Le Conseil communal d'écrire un courrier aux démissionnaires pour acter les démissions de deux conseillers et la démission du maire.
4. Ecrire un courrier adressé aux partis politiques respectifs concernés des Conseillers communaux démissionnaires de proposer les noms des remplaçants.
5. D'organiser l'élection du Maire dans le mois qui suit sa démission. Les dicastères des démissionnaires ont été répartis comme il a dit le Vice-maire entre les Conseillers communaux.
Administration : Raphaël Schärz, la Voirie : Xhevdet Krasniqi, STEP, Eaux, Environnement : Athanase Kanimba.

Voilà que le message que le Conseil communal souhaiterait passer ce soir au Conseil général et à travers vous, à la population de notre commune des Bois. Le Conseil communal actuel reste à la disposition du Conseil général pour toutes questions. Pour terminer, le Conseil communal actuel remercie beaucoup M. Christophe Riat, Délégué cantonal aux affaires communales de ses conseils précis et précieux, son soutien sans relâche, sans oublier la disponibilité du personnel de son service qui accompagne le Conseil communal actuel dans ces moments difficiles que traverse la commune des Bois. Fait Les Bois, le 14 septembre 2026, Conseil communal des Bois. Je vous remercie.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : Merci pour cette communication. Y a-t-il d'autres communications de la part du Conseil communal ? Si ce n'est pas le cas, je vais passer aux communications émanant du Conseil général. Alors, dans un premier temps, j'ai une communication qui m'a été remise du Groupement interpartis. Il souhaite que je vous en donne ce soir lecture :

De manière formelle, le groupement interpartis rassemble des représentants de chaque parti de notre commune. Traditionnellement, il se réunissait principalement lors des changements de législature afin de coordonner notamment la répartition des sièges au sein des différentes commissions.

Début 2025, en raison des circonstances particulières, soit par exemple, la difficulté de faire avancer les projets et la communication difficile avec le conseil communal, le groupement interpartis à chercher à proposer des solutions pragmatiques pour surmonter les nombreux blocages. Ainsi, le groupement interpartis souhaite souligner que la problématique affectant notre commune est suivie avec sérieux et un engagement constant depuis maintenant plus de 18 mois. Cette mobilisation s'est imposée face à des circonstances et des événements qui ont rendu une intervention absolument indispensable.

La liste des séances annexée n'est pas exhaustive et ne détaille pas toutes les démarches entreprises, mais atteste d'un engagement sans équivoque du groupement interpartis. Initialement, cette démarche a été initiée par la recherche du dialogue au travers d'une approche plus informelle, hors du cadre institutionnel et des contraintes formelles des séances d'un conseil général. Cependant, face à l'absence de prise en main par le conseil communal, ce malgré de très nombreux efforts et des alertes répétées, le groupe interpartis a dû franchir plusieurs étapes. L'une des dernières est la proposition au Conseil général d'un audit récemment mené qui a confirmé sans ambiguïté les constats que nous partageons depuis plusieurs mois. Ce qui a été la seule surprise, c'est l'ampleur des dégâts révélés.

Cet audit proposé par le groupe interpartis et décidé par le conseil général n'est pas une réponse à une mode actuelle, mais l'un des derniers leviers disponibles face au manque d'écoute et de compréhension du conseil communal.

Par ailleurs, de nombreuses autres séances ou appels informels, entre membres du conseil général ou le groupement interpartis ne sont pas relatés ici, mais ont contribué à ce travail.

Nous regrettons vivement et amèrement l'état actuel de la situation. Néanmoins, nous restons déterminés, pour le moment, à poursuivre notre engagement avec sérieux et responsabilité tout en plaçant au cœur de nos préoccupations l'avenir de notre commune, le bien-être des collaborateurs et de nos concitoyens.

Nous souhaitons aussi souligner notre insatisfaction justifiée envers le délégué aux affaires communales dont l'écoute attentive n'a été apportée que très récemment.

Nous attendons désormais une réaction forte, rapide et concrète du conseil communal afin de retrouver un climat plus apaisé. La gravité de la situation l'exige.

Que chacun assume ses responsabilités comme les nôtres l'ont été. Notre patience a atteint ses limites.

Merci pour votre attention.

Je ne vous donne pas lecture de la liste annexée avec les différentes dates des différentes séances. Ça n'a pas de sens. Toutefois, ce document ici sera annexé au PV comme à l'accoutumée.

Deuxième communication. Je ne vais pas ici vous en donner lecture complète. C'est un document assez copieux, mais je vais vous en donner le sens général. J'ai reçu au nom du Conseil général en copie un document de toutes les sociétés locales du village qui ont écrit au Conseil communal concernant l'avancée des travaux pour la halle de gym. Le problème étant connu maintenant depuis l'hiver passé, les travaux n'avançant que peu. Un courrier a été adressé au Conseil communal et est cosigné par toutes les sociétés du village et demande au Conseil communal une réponse rapide et des solutions transitoires pour pouvoir utiliser la halle de gym pour les manifestations des différentes sociétés locales. Le document, comme je l'ai dit, fait 5 pages. Donc je vais l'annexer au PV, mais vous en avez le sens général.

Finalement, dans les communications. Une fois n'est pas coutume, je vais profiter de la tribune que m'offre la présidence du Conseil général pour adresser un mot, non pas aux élus communaux, mais à nos concitoyens ainsi qu'aux journalistes.

A la suite du dernier Conseil général avec les conclusions d'audit qui ont été rendues à huis-clos, bon nombre de Conseillers généraux ont été interpellés. Parfois avec respect, parfois avec mépris ou condescendance. Souvent avec frustration de la part de nos concitoyens. On a été accusé de faire de la rétention d'information, on a entendu des phrases du type : « on vous a élu et vous n'êtes même pas capable de faire le trait d'union entre la commune et les habitants.

Alors laissez-moi remettre l'église au milieu du village. Premièrement d'un point de vue institutionnel, le huis-clos est un outil prévu par le règlement du Conseil général et nous l'avons utilisé de manière conforme.

Deuxièmement d'un point de vue stratégique, il nous semblait peu opportun de remettre le rapport d'audit à une partie des personnes entendues (Conseil communal) et non à l'autre (employés).

Troisièmement d'un point de vue moral, nous ne pouvions pas transiger sur le couvert d'anonymat et la confidentialité que nous avons promis aux personnes entendues.

Mais vos sollicitations, mesdames et messieurs chères concitoyennes et concitoyens ont eu le mérite de nous prouver que vous portez de l'intérêt à la politique communale.

C'est très bien. Porter de l'attention à la politique communale en tout temps et pas seulement lors des crises, c'est encore mieux. Alors à bon entendeur, si vous voulez faire partie de la solution, engagez-vous lors de la prochaine législature. Ce sera plus constructif pour la commune que de critiquer ceux qui donnent déjà de leur temps pour la chose publique.

Quant aux journalistes, laissez-moi vous dire ceci. Personne n'a de doute sur l'utilité des médias régionaux ni sur l'importance de la liberté de la presse. Mais parfois vos méthodes desservent votre cause. L'arrogance avec laquelle on m'a parfois parlé, les ultimatums qu'on m'a posés, les communiqués de presse retranscrits parfois de manière laconique ou encore les propos recueillis par téléphone qui sont déformés lors de la mise en page.... À croire que j'ai un téléphone arabe !

On a parfois été à la limite des règles déontologiques.

Il y a eu de très bons articles et des entrevues empreintes de respect, il y en a eu d'autres qui étaient juste des putaclics et qui n'avaient pas leur place dans la presse régionale.

6. Questions orales

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : Nous avons ce soir trois questions orales. La première, Chappatte Yann, PCSI.

Chappatte Yann : Ma première question sera relative à un sujet qu'on a déjà évoqué ce soir. Vous l'avez compris, les sociétés locales sont inquiètes. Nous avons rencontré le Conseil communal déjà à réitérées reprises pour donner des pistes, des solutions, dès les 15 jours qui ont suivi l'incendie à Crans-Montana, pour relater les craintes que l'on avait, les soucis, les mesures qui pouvaient être prises. À notre connaissance, les dernières informations en notre possession, après neuf mois, n'ont été que de mandater une entreprise pour faire un audit, audit dont la restitution devait être faite à fin août, début septembre. Est-ce que l'audit a rendu ses conclusions et quelles sont les prochaines étapes, parce qu'il y a véritablement urgence et inquiétude.

Schärz Raphaël : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Yann, on a eu récemment contact avec l'entreprise qui a fait cet audit puis elle nous a promis qu'un entretien avec les sociétés locales sera très prochainement envisagé afin de pouvoir trouver une solution qui convienne à tout le monde. D'après les informations qu'on a, il serait très certainement possible d'un peu augmenter le nombre de personnes dans l'Espace communal.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : Merci. Appréciation ?

Chappatte Yann : Satisfait.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : Deuxième question, Anne Zürcher, pour le Centre.

Zürcher Anne : C'était la même question que M. Yann Chappatte. Je voulais savoir s'il y a un délai déjà quand la capacité sera augmentée. Est-ce qu'il y a un délai qui est connu ?

Schärz Raphaël : Non, absolument pas. Après, j'entends ce sera aussi des décisions politiques dans le sens qu'il faudra peut-être aussi voter des crédits, etc., etc...

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : Merci. Appréciation ?

Zürcher Anne : Satisfaite.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : Troisième question. Je repasse la parole à Yann Chappatte.

Chappatte Yann : Oui, c'est un deuxième sujet. Le cas le plus important de la commune, à mon appréciation personnelle, c'est relatif aux tarifs de l'eau. Ça fait quand même maintenant un certain temps que les citoyens ont fait part de leur insatisfaction par rapport à la nouvelle tarification. C'est ce que j'avais évoqué lorsqu'on a débattu de cette tarification. Il y a eu, lors du dernier Conseil général, une décision et un vote par rapport à cette évolution et ces réflexions qui devaient être données. Il y a des questions qui ont été posées, notamment au Service des communes, par l'intermédiaire de la commission financière. On a l'interdiction d'utiliser une réserve d'un million que l'on a. On a dû trouver des artifices pour pouvoir l'utiliser, puisqu'elle faisait partie de l'ancien règlement, et pas du nouveau règlement de la nouvelle législation cantonale. On a eu des réponses sur la manière de l'utiliser. On peut utiliser cette provision en temps de déficit. Aujourd'hui, les citoyens attendent une évolution des tarifs. On approche gentiment de la fin d'année. La question, est-ce que le Conseil communal a déjà initié ce dossier ? Est-ce que la commission relative a déjà pris les choses en main ? À défaut, est-ce que la prise en main devra se faire par le Conseil général au travers d'une prochaine séance ? Parce que là, il y a besoin de remplir, je dirais, les inquiétudes de la population. Il est indispensable que les ménages n'aient pas les sacrifices financiers qu'ils ont subis. Je parle des ménages à une ou deux personnes qui ont eu une explosion des coûts sans commune mesure avec le principe de contribuer aux réseaux dont ils bénéficient.

Kanimba Athanase : A la question posée, il n'y a aucune démarche qui n'a été entreprise en ce moment. Toutefois, le Conseil communal du 6 juillet 2026 s'est réuni, il a regardé la question pour répondre à la question du Conseil général du 29.06.2026. Et puis, c'était le retour sous la séance réponse au postulat relatif au prix de l'eau. Donc, le Conseil communal du 6 juillet se réunit puis la décision qui a été prise à ce moment-là est celle-ci. C'est la personne qui, M. Martial Farine, qui

s'occupait de ce dossier. Je cite la décision du conseil ce jour-là : « En ce qui concerne la transformation de la motion en postulat, Martial Farine précise que celui-ci n'est pas contraignant contrairement à la motion. Il rédigera un rapport à présenter dans 6 mois au Conseil général. » Donc, vous comprenez bien que le sujet a été abordé au Conseil communal. Et bien entendu, la personne est démissionnaire. Maintenant, j'ai repris le dossier en attendant, quelqu'un pour le remplacer. Ça va suivre son cours. Je m'en occupe.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : Merci pour cette réponse, appréciation ?

Chappatte Yann : Partiellement satisfait.

7. Mandat « analyse de la communication entre le Conseil communal et le personnel communal » -
Présentation du plan d'action et approbation d'un crédit.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : Sur le plan formel, comme c'est quelque chose qui émane des commissions du Conseil général, je ne passe pas la parole au Conseil communal pour l'entrée en matière. Pour le débat d'entrée en matière, je passe donc directement la parole à M. Urs Moser.

Urs Moser : L'intitulé de l'ordre du jour dit bien de quoi on parle, on ne va pas refaire l'historique de l'analyse de la communication ou de l'audit mais la deuxième partie de l'intitulé du point 7 de l'ordre du jour, présentation du plan d'action, approbation d'un crédit. On ne va pas refaire l'historique, mais maintenant, retourner le regard par le pare-brise vers l'avenir. Et le bureau du Conseil général à, en contact avec Unik, développer une proposition qui vous sera présentée dès que l'entrée en matière aura été approuvée.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : Très bien. Merci. D'autres personnes souhaitent s'exprimer sur le débat d'entrée en matière ? Si ce n'est pas le cas, je vous propose qu'on vote l'entrée en matière par un lever de main, s'il vous plaît.

Au vote l'entrée en matière est approuvée à l'unanimité.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : Pour le débat de fond, je repasse la parole à M. Urs Moser.

Moser Urs : Donc je laisse encore un peu plus petit pendant l'introduction. Donc, vous savez, vous avez certainement lu avec attention un certain nombre de documents qui nous avaient été remis, notamment le 20 ou 21 août, avec le rapport d'audit. Et si j'ai dit, je ne reviens pas sur le rapport d'audit, c'est uniquement sur la partie qui donne des pistes et des leviers. Donc, ici, je vais agrandir pour que vous voyez un peu mieux puisqu'on n'a pas pu diffuser ce document avant. Donc, on a aujourd'hui des bases relativement solides pour savoir qu'est-ce qu'on pourrait faire mais la question est de savoir comment le faire, comment procéder ? J'ai pas mentionné ici le document qui a été cité par le Conseil communal qui est la feuille de route établie par le service du Délégué aux affaires communales. Mais je peux vous rassurer, le document de M. Riat reprend à 99% les recommandations des résultats de l'audit, des constats de l'audit, mais aussi les recommandations. Comment procéder ? Qu'est-ce qu'il faut faire ? On pourrait dire que la feuille de route de M. Riat donne ce qu'il y a à faire avec les échéances et le plan d'action dont je vais parler juste maintenant donne quelques idées comment on pourrait empoigner le problème. Donc, on a le rapport d'analyse. Je ne reviens pas sur les détails. Donc là, je reprends juste les leviers d'action selon le rapport d'analyse à la page 6. Donc, qui touche finalement avec quatre leviers : Gouvernance, organisation, communication, gestion RH et le cinquième, pilotage et conduite opérationnelle. Qui touche et qui prévoit des remèdes ou des réflexions comment améliorer la situation pour ces cinq points sur lesquels il y a eu des constats de faille. Utilisons le terme de dysfonctionnement mais en tous cas un énorme potentiel d'amélioration dans tous ces cinq domaines. Je ne vais pas aller dans tous les détails. Ce document pourra aussi être annexé au PV mais vous retrouvez là des notions de répartition des rôles, révision des cahiers des charges. Par exemple, la commission analyse de l'organisation de l'administration travaille déjà dessus. Mais elle travaille uniquement sur les cahiers

de charge de l'administration et pas sur les autres cahiers des charges. Donc, dans une vision plus globale pour façonner et développer l'avenir de la commune, il s'agira aussi de faire un examen plus précis de l'ensemble des cahiers des charges et l'ensemble de la répartition des tâches au sein de la commune. Deuxième juste point précis, communication, règles de fonctionnement, règles de communication et de confidentialité. Mettre en place aussi une communication interne. Ça c'est les leviers qu'a donné le rapport d'analyse. Suite à ça, le bureau du Conseil général a demandé à Unik de nous faire une proposition, si on veut, d'actions mais un peu plus consistant, un peu plus compact qu'une grande feuille bleue qui est en fait l'outil de pilotage de la personne qui produirait le processus. Et ici, on a reçu un document avec quatre phases sur une durée de presque deux ans ou en tout cas un peu plus d'une année et demie. Le bureau du Conseil général a décidé de procéder plutôt par étapes et j'ai détaillé ici les deux premières phases qui constituent pour nous l'étape numéro une qui est donc la phase une, mettre en place du pilotage et de la surveillance. Un des problèmes ou un des déficits, c'était l'absence du pilotage. Il faut remédier à ça et mettre en place la gouvernance. En fait, il faut se mettre d'accord sur un certain nombre de choses. Premier point aujourd'hui, c'est de vous présenter ça. Présentation d'une partie de ce plan au Conseil général. Après, si on est dans cet ordre d'avancer, faire avancer les choses. Mettre en place un comité de pilotage, coordonner les mesures du plan de ce plan d'action avec les mesures ou les activités des deux commissions spéciales. Donc 7 à 5 et Analyse de l'organisation de l'administration communale. Évidemment, périodiquement aussi en informer le Délégué aux affaires communales, définir des indicateurs de suivi. Si on avance sans savoir où on va et qu'on ne sait pas comment contrôler, les indicateurs de suivi servent à se rendre compte, c'est le tableau de bord, est-ce qu'on est sur le bon chemin ou pas? Donc, définir des plans de communication et concrétiser la feuille de route. Une partie est déjà fixée dans le document de M. Riat, mais il s'agit encore de compléter ça encore au mois d'octobre, pour ensuite attaquer les questions d'organisation qui fait quoi? Conseil général, Conseil communal, commission, responsables métier, les employés. Non seulement clarifier cette organisation, la discuter et surtout après la communiquer. L'idée, c'est là de faire un atelier animé par les consultants et définir une vision commune. Quelle est la finalité pour la commune d'ici deux ou trois ans, voire trois à cinq ans? Pour avoir aussi des idées, aussi un atelier animé par le consultant. Là, on aurait deux périodes jusqu'à la fin de l'année. Deux périodes de ces deux phases qui forment l'étape une avec un total de 15 jours d'accompagnement par les deux consultants. Il ferait ça toujours à deux. On a après un résumé ici de cette étape une, période septembre à décembre, 15 jours d'intervention ou d'intervenant à deux consultants à raison de 1'250 francs par personne. Un total estimé à 37'500. Nous on vous soumet un crédit à voter avec un plafond de 40'000 pour avoir une toute petite réserve. Ça correspond à une journée de réserve pour les deux. Et un bilan à la fin de l'année 2026 et décision sur la suite, étape 2 avec phases 3 ou 4 pour compléter jusqu'ici l'aperçu de l'étape 2 avec les deux autres phases qui seraient au premier semestre. Donc préciser encore plusieurs détails de l'organisation de la communication et des ressources humaines. Et ensuite, en fait, consolider, accompagner, s'assurer que tout fonctionne comme c'est prévu et qu'on utilise après les appuis pour la prochaine législature. Voilà, j'espère que je n'ai pas fait trop vite. On vous prend un peu par surprise mais ces temps les surprises se courent un peu après. C'était pas pour vous faire une surprise, mais notre réaction pour dire on peut pas juste faire un audit. Maintenant, il faut agir. Mais c'est aussi, finalement, une démarche qui ira de pair ou qu'on peut faire aller de pair avec les démarches du Conseil communal. Évidemment, un accompagnement qui servira pas seulement le Conseil général, mais qui servira aussi la communauté.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : Très bien, merci pour la présentation du point 7. Est-ce qu'il y a des questions ou bien des remarques concernant ce point présenté par Urs Moser ?

Boillat Paul-Justin : Je pense que c'est une bonne idée de proposer un accompagnement par des spécialistes. C'est aussi rassurant pour ceux qui restent de se sentir accompagnés. Le problème, c'est qu'on ne peut pas imposer ces consultants au Conseil communal. Moi, j'aimerais savoir, est-ce que le Conseil communal sera d'accord de travailler avec ces gens ? Parce qu'on peut voter le crédit qu'on veut mais on ne peut pas imposer ces consultants au Conseil communal s'il ne les veut pas ? Moi,

j'aimerais savoir si ces messieurs sont d'accord de travailler avec nos consultants. Ils disent que c'est très bien, mais nous, on veut le faire de notre côté.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : Merci pour cette question. Je pense que les mieux placés pour te répondre sont les conseillers communaux.

Schärz Raphaël : Comme je l'ai dit dans les communications, maintenant il s'agit de l'avant donc on ne va pas s'opposer à cette mesure d'accompagnement.

Kanimba Athanase : J'ajoute là-dessus, parce que le 9 septembre donc on s'est réuni, on s'est posé la question qu'est-ce qu'on va faire pour rester à table, quel accompagnement qu'il nous faut. Mes collègues, m'ont mandaté d'aller voir Unik parce qu'on préfère quand même prendre, d'être accompagné par une maison, enfin par une entreprise qui connaît la maison. Alors, je suis allé, j'ai téléphoné à Monsieur Bouchez pour lui proposer, pour lui demander s'il peut nous accompagner, qu'il nous fasse une offre. Alors, voilà la réponse qu'il m'a répondu par e-mail. Donc, ça date de jeudi 10 septembre 2026 : « *Monsieur Kanimba. Je vous remercie pour votre demande par téléphone hier concernant un accompagnement pour les 4 membres du Conseil communal. Comme évoqué ce jour par téléphone, la dernière étape, jusqu'à présent, de notre intervention mandatée par le Conseil général, correspondait à la séance collective que nous avons eue ensemble ce lundi soir. Comme à cette occasion, des discussions et demandes ont été formulées, nous préférons attendre que les 2 organes (Conseil général et Conseil communal) se rencontrent dans cette séance du Conseil général de lundi 14 septembre afin de statuer sur la suite, avant de pouvoir répondre à votre demande plus avant. Vous souhaitant une belle fin de semaine et avec nos salutations distinguées.* » Vous comprenez bien que, dès qu'on a décidé, dès que mes collègues et moi, nous avons décidé de rester, d'aller de l'avant, il est sorti cette proposition d'être accompagnés, parce qu'on ne peut pas aller comme ça, et s'accompagner, justement, comme vous avez demandé Unik. Et nous, on a approché Unik. Alors, ils préfèrent, après le débat de ce jour, se prononcer. Alors, si vous nous permettez on peut aller les voir, ou bien à vous d'aller les voir, et de venir vers nous. Nous, nous sommes, je suppose, on est tout à fait sereins à accepter l'accompagnement.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : D'accord. Mais alors, il y a deux choses différentes. Je te remercie pour la réponse à la question de Paul-Justin, donc que vous êtes favorables. Après, qu'on soit favorable à ce que vous alliez avec Unik ou comme ça, ça c'est un autre débat qui n'intervient pas dans ce point-ci.

Kanimba Athanase : Je suis pour vous dire qu'on a contacté Unik, donc il est réservé d'actionner, soit ils actionnent votre mandat ou on va les voir pour le Conseil communal pour un autre mandat.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : Très bien. Merci pour ces précisions. Y a-t-il d'autres questions ou remarques sur ce point ?

Chappatte Yann : Juste une autre clarté. Enfin, on a interpellé le Conseil communal, mais on constate que dans le point 1, les premières personnes qui seront impactées, je dirais par la mesure 1, ce n'est pas directement le Conseil communal, si je comprends bien, puisqu'on parle de conditions spéciales, on parle de Délégué aux affaires communale, on va définir une structure de travail, et c'est qu'au niveau 2, que le Conseil communal entre parmi les bénéficiaires, les bénéficiaires de cet accompagnement. Le Conseil communal n'est qu'une petite partie, si j'ai bien compris, mais je n'ai pas eu connaissance de ce document avant ce soir. Je m'adresse peut-être à Urs pour avoir quelques précisions si c'est bien ainsi qu'il faut le comprendre, c'est-à-dire qu'il y a plusieurs parties.

Moser Urs : Alors, ici, comme c'est décrit, la première phase, c'est de poser un cadre d'organisation du projet et de structurer les choses. Donc là, c'est notamment avec les deux commissions. C'est un document de 10 pages que le Bureau du Conseil général a reçu. Là, j'ai fait un résumé succinct mais c'est une entrée dans une démarche d'amélioration qui demande une phase de mise en route pour déployer l'ensemble des mesures.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : Très bien. Merci pour ces précisions. Y a-t-il d'autres personnes qui souhaitent s'exprimer sur ce point-ci ou qui ont encore des questions quant à

l'organisation des premières phases, donc jusqu'à la fin de l'année 26 ? Alors, si ce n'est pas le cas, je vous propose qu'on vote ce point avec l'approbation d'un crédit de 40 000 francs qui correspond aux mesures annoncées jusqu'à la fin de l'année 2026. Les personnes étant favorables à un crédit de 40 000 francs, pour ce point 7 sont priées de se manifester par un lever de main.

Au vote, on obtient les résultats suivants :

- Oui : 17
- Non : 0
- Abstentions : 1

8. Commission spéciale « analyse organisation communale » - Etat d'avancement des travaux, discussion des pistes et points d'attention.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : Pour ce point 8, comme pour le point 7, ce sont des points qui ont été amenés par le Conseil général et je passe directement pour le débat d'entrée en matière, la parole au Président de cette commission spéciale analyse de l'organisation de l'administration communale, Monsieur Urs Moser.

Moser Urs : Comme argument d'entrée en matière, la commission a continué de travailler depuis la dernière séance du Conseil général. On n'a pas avancé et on n'a rien de révolutionnaire à vous présenter. En fait, on a 2-3 points, 2-3 pistes, en tout cas une piste importante sur laquelle nous souhaitons avoir votre avis. Et on peut vous présenter aujourd'hui à quoi on en est, quelle est l'évolution depuis le 29 juin, quels sont les objets traités et étudiés, les pistes et orientations qu'on en a déduit et au moins une à discuter et puis vous informer sur la suite des opérations. Donc, on vous recommande vivement de nous laisser la possibilité de faire la présentation.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : Très bien, merci pour la présentation pour l'entrée en matière. Autre personne souhaitant s'exprimer sur le débat d'entrée en matière ? Si ce n'est pas le cas, on vote l'entrée en matière. Les personnes qui sont d'accord, merci de se manifester par un lever de main s'il vous plaît.

L'entrée en matière est approuvée à l'unanimité.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : Je repasse la parole à Urs Moser pour le débat de fond et la présentation.

Moser Urs : Donc je fais toute la présentation. Là, vous avez l'aperçu, j'ai déjà mentionné ces quatre points, je ne vais pas les répéter pour gagner du temps. L'évolution depuis le 29 juin 2026, on a continué l'étude de diverses données. On a notamment eu l'opportunité d'avoir des relevés par poste sur un équivalent de deux mois pour pouvoir vérifier certaines données des cahiers des charges pour vérifier les données, les listes de tâches qu'on avait. On n'a pas eu de séance de la commission, il y avait la période estivale avec des absences. On a dû annuler la séance du 20.08 puisque le debriefing de la rencontre du personnel nous a pris un peu de temps au Bureau du Conseil général et on n'a malheureusement pas trouvé de date de remplacement. Donc ce que je fais ici, c'est résumer les objets traités, puisqu'il y a quand même du travail qui s'est fait, avec pistes et orientations qui seraient soit à laisser tomber, soit à approfondir. Donc ça vient tout de suite dans les points suivants. Un premier objet, c'est le point qui est aussi un des origines de toutes ces démarches et de toutes ces discussions. C'était les chiffres plutôt inquiétants sur les heures supplémentaires. Ici, quelques chiffres et quelques faits. Donc, vous trouverez tout à gauche, on a une situation au premier semestre 2026 qui correspond aux décisions qui avaient été prises dans le cadre du Conseil général du 30 mars, avec effet rétroactif au 1er janvier. Donc la situation, le pourcentage d'engagement des personnes en pourcent EPT au début de l'année. Ici, la deuxième colonne, c'est le solde qu'il y avait d'heures supplémentaires au 1er janvier 2026. Vous avez les variations dans la colonne 3 qui sont plutôt encourageantes parce qu'il y a une certaine stabilité. Faut préciser que sur 2024 et 2025, des heures supplémentaires avaient déjà été payées, donc compensées. Mais il reste quand même ces

soldes qu'on a là. La colonne rouge relate la situation au 31.07.2026 parce qu'on voulait savoir : est-ce qu'il y a une péjoration de la situation? est-ce que c'est stable? Et c'est relativement stable. Il y a juste un truc qui est un peu difficile à interpréter, c'est les 48 heures qui manquaient à Marlyse. Moi, je soupçonne qu'il y a eu là un peu de la confusion entre les absences pour maladie, accident et d'autres absences. Il y avait aussi plusieurs fois des discussions ou des annonces catastrophiques concernant les soldes de jours de vacances. A part Marlyse, qui n'est plus un objet à discuter plus largement, il y a en fait des soldes qui sont tout à fait dans des ordres de grandeur, tolérables et surtout pas alarmants. Il y a la question des absences. Ces données sont volontairement cachées ici. Ces données ont été étudiées, mais toutes ces données étudiées s'expliquent. On comprend ce qui s'est passé, on comprend pourquoi. Et on sait aussi que ce n'est pas forcément des événements qui vont se répéter. Mais s'agissant de données personnelles, elles ne peuvent pas être publiées ici, respectivement j'ai fait le choix de ne pas les publier. Alors qu'est-ce que tout cela veut dire? Ces faits et chiffres. Donc la situation ne s'est globalement, pas péjorée, mais il reste des soldes importants pour deux personnes. Encore une maintenant, puisque Marlyse n'est plus dans la course. On a aussi fait une analyse très précise de la situation pour la personne secrétaire caissière pour voir en fonction des absences pour la formation, qu'est-ce que ça signifie? Qu'est-ce que ça signifie pour l'avenir ? Est-ce qu'il faut augmenter la dotation en EPT ? Et sauf imprévu, on a pu constater que si on analyse bien la situation sur ces deux ans de formation, le risque d'heures supplémentaires est limité. À part évidemment la situation actuelle où il faut parer à l'absence d'une personne et il faut quand même faire un certain nombre de travaux. On avait la question est-ce que dans le cas des personnes qui n'ont pas assez d'heures, est-ce que c'est légal de les reporter ? Apparemment, en tout cas les heures positives, les heures de trop, on peut les reporter jusqu'à un certain temps. Il y a différentes possibilités de gérer ça, mais même le report des heures négatives, donc d'heures dues en souffrance seraient aussi assurées. Les recommandations, c'est ça le plus important. Finalement, c'est des recommandations qui s'adresseront à l'exécutif, qui gère le personnel. Nous on peut faire, en commission, au Conseil général, des propositions, l'action appartient au responsable RH, respectivement au Conseil communal collectivement. On recommande vivement de ne pas compenser le solde que par des paiements, mais aussi favoriser et encourager les congés, parce qu'il y a quand même une obligation légale d'assurer le repos, d'assurer les congés. On recommande après, donc ça c'est pour régler le passé, pour l'avenir c'est éviter de perpétuer le problème, donc il faut anticiper, il faut assurer un suivi, et à cet effet il faut instaurer des règles, il faut fixer des plafonds à ne pas dépasser, des échéances dans lesquelles ça doit être contrôlé, et que ça doit être équilibré et ajusté, donc ajusté périodiquement, et surtout responsabiliser aussi le personnel lui-même par l'autocontrôle, et d'alerter ses supérieurs quand il y a un problème qui se profile à l'horizon. Bien qu'il y ait déjà un problème, ma foi le terme c'est de l'anglais, monitoring, on va aussi dire supervision, anciennement on aurait dit contrôle ou suivi. Donc le responsable RH devra veiller à ce que les règles que le Conseil communal aura définies soient respectées. Et ce qu'on s'est rendu compte, en faisant aussi un peu une projection, mais que qualitativement car on ne peut pas quantifier ça, il faut être conscient qu'il y a une marge de manœuvre pour le personnel d'administration, parce que s'il y a une absence, c'est très vite déséquilibré parce qu'il faut la suppléance en cas d'absence, vis-à-vis des citoyens, de la population, il faut assurer des services, donc on ne peut pas le régler autrement que par la suppléance par les collègues qui restent. Et après on a encore une incertitude qui n'est pas chiffrée, disons une interrogation, est-ce qu'avec le système 7 à 5, il y aura très certainement des tâches qui seront reportées parce que s'ils ne sont plus que cinq conseillers, plus de tâches pour l'administration, des tâches d'exécution. Dont l'évaluation des besoins est en cours, ce n'est pas une science exacte, mais on a déjà une vision dans quelle direction ça pourrait aller, en tout cas pour le court et moyen terme. Pour la partie à partir du 1er janvier 2028, ce sera à voir, aussi en collaboration avec la Commission 7 à 5.

Deuxième objet traité. Sur deux mois, on a fait des relevés sur les activités par poste. C'était une tâche assez fastidieuse pour le personnel, parce qu'on voulait comprendre finalement quel était le rapport entre les tâches et les cahiers des charges qui sont un peu le fonds de commerce de chaque fonction. Quelles sont les autres tâches, dont quelques tâches nouvelles, quel est le poids de la suppléance, quel est le poids des tâches qui sont ancrées dans les cahiers des charges aussi, donc on

pourrait le cumuler avec le vert, mais je l'ai mis à part, quelles sont les tâches que les différentes personnes ou fonctions ont à fournir ou à exécuter pour le Conseil communal. Puis après, on a un cas un peu particulier, et j'ai quand même mis en évidence les choses qui m'ont un peu surpris au niveau des pourcentages et finalement aussi au niveau des heures, donc on voit que l'assistante secrétaire, anciennement occupée par Marlyse, passe pas mal de temps, non seulement avec l'agence communale, qui n'est pas très représentative pour ces deux mois, parce qu'il n'y avait pas grand-chose à faire là, mais le soutien à la gestion administrative des ressources humaines et alors surtout le plus, c'est la gestion des locaux, la location des locaux, la gestion des accès, la gestion des clés avec ce nouveau système. Donc là, on a, juste pour préciser de quoi on parle quand on parle d'autres tâches, c'est par exemple la participation de deux secrétaires ou de deux personnes de l'administration aux commissions spéciales, puisqu'on voulait deux représentants dans ces deux commissions spéciales, qui en plus nous assurent secrétariat et les pv. On a justement aussi la récolte de ces données-là, ça a certainement pris un peu de temps, il y a la reprise des chemins ruraux, ça ne concerne pas tout le monde, et il y a la préparation, l'organisation de la reprise des tâches pour la situation actuelle avec le départ de Marlyse. Après, pour être un peu plus au clair, j'ai transposé les heures en pourcent pour ces deux mois, et ensuite transposé ça sur les heures, mais les heures effectives, après l'éviction des vacances et les jours fériés, et vous savez que le Canton du Jura est champion du monde des jours fériés. La base est arrondie, sur plusieurs années, environ deux mille heures, et c'est quand même, c'est cinq semaines de vacances plus, là on a pris douze. Je prends un exemple, une moyenne de 12 jours fériés, donc comme ça, vous voyez à peu près à quoi ça correspond, et quelles sont les heures effectives qui seraient passées à l'année sur ces différentes rubriques.

Maintenant, quels sont les constats, certains constats sont encore à affiner. Donc l'importance des autres tâches nouvelles, gestion d'accès qui a pris une ampleur, il y avait la gestion de la location des locaux, là ça a pris un peu d'ampleur. Il y a ces différentes nouvelles tâches que j'ai déjà mentionnées avant, chemins, participation aux efforts des deux commissions spéciales, importance des heures de suppléance parce qu'il y a eu des absences relativement marquées sur les années précédentes, sur ces deux mois d'Elodie, mais les absences de Marlyse. On a aussi constaté qu'il y avait finalement dans la répartition actuelle des tâches sur les trois personnes de l'administration quelques chevauchements dont la pertinence est à vérifier, à reconsidérer, tout en mettant l'accent sur la nécessité de pouvoir assurer la suppléance, donc la polyvalence des personnes pour assurer la continuité des services. On a vu la diversité des tâches pour la fonction qu'occupait Marlyse. Ça veut dire au four et au moulin à peu près tout le temps, parce c'est des tâches qui apparaissent pratiquement tous les jours. Maintenant, ce qu'il nous reste à faire, c'est encore une fois croiser ces données de ces relevés-là qualitativement et voir si dans la liste globale des tâches de l'administration, on aurait oublié quelque chose qu'il faut compléter. Il faut aussi préciser que certaines de ces tâches qui ont été relevées ne sont pas nécessairement explicitement mentionnées dans les cahiers des charges. Donc, ce qu'il nous reste à faire, maintenant, ces prochaines semaines, c'est croiser toutes les sources qu'on a concernant les tâches pour arriver à une liste à peu près complète. Les bases qu'on a disponibles, c'est les cahiers des charges qui sont en vigueur, l'inventaire des tâches qui a été fait à l'échelle entre mi-mai, les relevés, ce que je viens de commenter en détail, et sur ce, intégrer tout ça dans un tableau comprenant l'ensemble des tâches recensées à harmoniser pour être clair. Maintenant on a 95%, on a tout répertorié provenant de ces différentes sources. Donc à faire : intégrer tous ces éléments dans un projet de matrice, c'est un tableau synoptique qui énumère les tâches, qui les attribue à des personnes dans l'esprit proposé, décidé, réalisé, contrôlé ou supervisé. Donc, je ne vais pas projeter ici ce tableau parce que ne verriez pas grand-chose, mais c'est le prochain travail assez conséquent qui est à faire. Maintenant, qu'est-ce qu'on a déduit de tout cela ? Les deux premières choses que je ne vais pas détailler, c'est ce tableau de vue d'ensemble et sur cette base l'élaboration des futurs cahiers des charges. Mais on a aussi fait une projection sur l'avenir de dotations EPT en partant du statu quo mais avec une vision de comment on pourrait approcher ça. Nous avons appliqué quelques principes, notamment le principe qu'on aimerait entendre votre avis après quand j'aurai fini, de séparer les deux fonctions secrétaire et caissière, ce qui dégagerait aussi un certain nombre d'heures, respectivement de pourcents pour assurer toutes les autres tâches qui sont nécessaires. On aimerait

aussi globalement respecter le principe de l'unité de matière, c'est-à-dire attribuer toutes les tâches liées aux finances à la fonction caissière. Ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas une suppléance qui devra se faire par une des autres collaboratrices, mais l'idée, c'est que l'une des deux secrétaires ou assistantes secrétaires puisse suppléer à la secrétaire communale et l'autre puisse suppléer à la caissière communale. Donc, l'idée qu'on a développée et qu'on a discutée à plusieurs reprises et en fait, on aurait déjà pu en parler le 29.06 mais on voulait encore un peu approfondir la chose et la concrétiser. Donc là, ce qui nous intéresse c'est votre avis.

D'abord, je vais vous montrer encore une fois, ce n'est pas que j'ai manqué tous les tableaux, mais c'est pour vous montrer comment on a réfléchi la chose. On a ici l'évolution chiffrée et une projection des équivalents pleins temps pour l'administration communale. Donc, on a les fonctions actuelles, on a des fonctions en rouge comme on pourrait les appeler à l'avenir, donc secrétaire communale, caissière communale, assistante-secrétaire A, assistante-secrétaire B. C'est des titres de travail. On a des données d'après les contrats, ce qui fait un total de 300 % respectivement 3 EPT. On a la situation qu'on a approuvée ici le 30 mars 2026 pour l'exercice 2026 où on est à 310, puis maintenant la question était de savoir comment, avec quel scénario, on pourrait affronter l'avenir. Vous me direz les plans A et B, c'est un peu banal, c'est le retour à la case de départ avec les valeurs des contrats, à notre avis ça suffira de loin pas. Le plan B c'est maintien du statu quo avec ce qu'on a décidé le 30 mars, et puis une vision, une première vision sous réserve encore de l'impact qui aurait du 7 à 5, donc c'est une secrétaire communale à 100 %, une caissière communale à 70 %, et deux secrétaires assistantes ou assistantes secrétaire à 80 %. Ce qui nous mènerait à 340 %, comparé aux contrats ça fait plus 40%, comparé au statu quo ça fait plus 30%. Comment on est tombé sur les 80 % de la caissière communale ? C'est qu'en fait on a une estimation qui provient de la fiduciaire qui avait articulé un chiffre de 70 %, qu'on a augmenté de 10 % parce que la fiduciaire n'a pas pris compte du temps que passerait la secrétaire communale à accompagner, par exemple, la commission financière. Donc du travail en soirée en supplément des heures normales de travail. Et c'est la partie rouge avec laquelle on aimerait avoir un préavis de votre part parce qu'il s'agit des exercices qui prennent pas mal de temps et on aimerait juste savoir est-ce qu'on continue de creuser cette piste ou est-ce qu'on la laisse tomber ? Voilà, si vous avez des questions déjà sur l'ensemble. J'ai parlé un peu beaucoup et je sais. la question que la commission pose au Conseil communal : votre avis sur la vision et projection EPT, poursuivre ou abandonner.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : Au Conseil communal ou au Conseil général ?

Moser Urs : Pardon, tout le monde.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : Très bien, merci pour la présentation des travaux réalisés dans votre commission. Voilà, il y a-t-il des questions ? Des remarques ?

Jobin Germain : Est-ce qu'on a éventuellement estimé le nombre d'heures d'un conseiller communal avant à 7 et puis après à 5 ?

Moser Urs : Je suis désolé, mais je botte en touche. C'est pas dans l'attribution de cette commission peut-être que Yann peut répondre à ça. Moi j'aimerais juste à la fin encore quand on aura la réponse à la question que j'ai posée quelques commentaires sur la suite, sur ce qu'on en fera à partir de demain. J'ai oublié le dernier slide mais il ira très bien à la fin.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : Alors, d'autres questions ou remarques concernant la présentation ?

Schärz Raphaël : Oui, j'aurais peut-être une remarque. Je trouve que cette variante de séparer les deux postes c'est une bonne idée mais par contre j'aurais peut-être un constat. J'entends ça impliquerait que l'employée actuelle ne pourrait peut-être plus occuper le poste comme elle l'occupe actuellement. Je veux dire si l'employée ne veut pas faire de la comptabilité elle pourrait voir son poste de travail actuel diminuer par exemple.

Moser Urs : Là j'ai mis et j'utilise le nom pour que ce soit concret donc la fonction qu'occupe actuellement Iris, qui était une fonction intérimaire d'appui, serait supprimée mais après, derrière

dans la colonne rouge, je ne parle plus de personne, je parle de fonction. Donc cette fonction d'assistance une sorte d'assistance qu'assurait Iris en raison des absences pour la formation de la secrétaire communale n'aurait plus de raison d'être si on sépare ces deux fonctions en 100% et 80%. Donc c'est pour ça qu'il n'y a rien dans cette ligne verte. Je ne sais pas si ça répond à la question. Sinon, je n'ai pas compris la question.

Kanimba Athanase : Moi je voulais relever pour la commission 7 à 5. N'hésitez pas à nous consulter parce que actuellement nous sommes en 7 à 4. Donc on a de l'expérience en la matière, on pourra vous être utile.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : Merci pour cette remarque mais on est au point 8. La commission 7 à 5 c'est le point 9. Merci pour la remarque quand même. D'autres remarques? Ou d'autres précisions à apporter?

Jobin Paul-Henri : Je pense qu'au niveau d'efficacité de travail, à mon avis, ce sera forcément plus clair et plus efficient d'avoir un poste qui est dévolu au secrétariat, un autre poste qui est dévolu au caissier avec des assistants respectifs plutôt que d'avoir selon ce qu'on peut lire là, tout le monde qui fait un petit peu de tout. Je pense que c'est une bonne chose et que ça va dans le bon sens.

Vincent Godat reprend la Présidence pour permettre à M. Bossart de poser une question.

Alexandre Bossart : Donc, analyse de l'organisation de l'administration communale. Maintenant, vous avez travaillé sur les différents pourcentages, sure une nouvelle répartition des rôles. On doit maintenant engager quelqu'un pour remplacer Marlyse Jobin dans quelle mesure est-ce que la commission pourrait être impliquée au processus de recrutement? Parce que il faudrait qu'on ait peut-être un point de vue extérieur. Les membres du Conseil communal sont impliqués dans le recrutement. En tout cas, une ou l'autre membre de l'administration doit aussi être impliquée pour donner finalement les attentes. Mais, est-ce que cette commission ici ne devrait pas être impliquée maintenant dans le processus de recrutement pour la prochaine personne, la personne qui devrait être prochainement recrutée?

Moser Urs : Alors, je peux répondre que sur l'aspect de la disponibilité ou d'être à disposition. Sur la demande, on prend en acte qu'il y aurait éventuellement une telle demande. On est ouverts à une telle demande. On n'a pas encore l'occasion d'en discuter en commission, de consulter les collègues mais c'est tout à fait envisageable qu'il y ait un appui pour autant qu'il y ait une demande. Alors, est-ce que le Conseil communal serait enclin à intégrer la commission dans le processus de recrutement?

Schärz Raphaël : Oui alors c'est une bonne idée qui doit être discutée. On veut en parler avec les collègues et puis on vous redonnera des nouvelles.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : Y a-t-il d'autres questions ou d'autres remarques? Alors, si ce n'est pas le cas, Urs, je te passe la parole pour la présentation de la phase finale.

Moser Urs : Si c'est finale, on verra. Prochaines étapes, on a deux mois devant nous pour creuser le sujet, donc finaliser ce tableau dont j'ai parlé. Réviser les cahiers des charges, vérifier la cohérence avec la dotation et définir le besoin RH. C'est un peu de l'empirique, on ne travaille pas avec la calculette, mais dans un premier temps, on va poursuivre dans la vision que je vous ai présentée avant. Il faudra aussi vérifier, une fois qu'on a ce tableau tout en haut, s'il y a encore lieu de définir des procédures en fonction du tableau de répartition des tâches. Il se pourrait que, pour les fonctions de suppléance, ça soit utile, qu'on ait des checklists qui détaillent certaines tâches qui pour la titulaire vont de soi, qui sont tout à fait claires, mais pour la personne qui devra suppléer, va se dire ça c'est un nouveau truc, il faut que je pense à quoi. Donc ça on va vérifier dans l'esprit donner des exemples de procédure. Au niveau des échéances, on a une première, on renvoie la balle au Conseil communal, donc on n'a plus de représentant de l'exécutif dans notre commission. C'est le Maire sortant qui assurait cette représentation. On va faire la suite des travaux dès mi-septembre, y compris et puis là on devra à nouveau solliciter un peu l'administration parce que on veut évidemment avoir des informations sur la faisabilité, sur la pertinence, sur le bien-fondé de ce qu'on propose, de ce qu'on suggère. On aura la prochaine séance de la commission le 7 octobre. On aura de sûr un compte-

rendu intermédiaire avec le projet de décision mais je ne vais pas trop m'avancer, au prochain Conseil général et plutôt un rapport final à définir probablement au 1er trimestre 2027. Ici on a déjà touché. Je me permets juste une remarque, j'aurais aimé avoir un peu plus d'avis sur la question de la séparation des deux fonctions parce que ça c'est capital. Pour notre vision de la réorganisation, c'est presque la pierre angulaire. Alors, qui ne dit mot consent !

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : Oui absolument. Merci pour cette dernière remarque et la présentation de ce dernier slide. Y a-t-il encore des questions ou des remarques ? Si ce n'est pas le cas, je propose qu'on passe au point 9.

9. Commission spéciale « 7 à 5 » - Etat d'avancement des travaux, discussion des pistes et points d'attention

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : Comme pour le point 8, ce point émanant du Conseil général, je passe directement la parole au Président de la commission, Monsieur Yann Chappatte, pour le débat d'entrée en matière.

Chappatte Yann : Pour le débat d'entrée en matière, je n'ai pas grand-chose à vous dire si ce n'est que vous avez une présentation maintenant. Depuis le dernier Conseil général, on n'a pas simplement avancé, on a un concept à vous présenter qui devrait nous permettre ensuite de poursuivre si ce que vous lisez vous convient. Donc la priorité ce serait de pouvoir vous présenter ça, sinon évidemment ce sera difficile de statuer, c'est pourquoi je vous demande de valider l'entrée en matière.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : D'autres personnes souhaitant s'exprimer sur l'entrée en matière de ce point 9 ? Si ce n'est pas le cas, je vous demande qu'on vote sur l'entrée en matière du point 9 par un lever de main.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : Je repasse la parole à Monsieur Yann Chappatte pour le débat de fond.

Chappatte Yann : Je me permets donc de faire la présentation puis après de vous offrir l'opportunité de poser des questions. Donc le compte rendu, c'est bien pour le point 9 ce soir, la commission 7 à 5. Le but c'est de vous présenter l'état d'avancement des travaux, la présentation des travaux qui ont été faits, les prochaines étapes puis après vous offrir l'opportunité des questions et remarques. L'état d'avancement des travaux, on a fait 5 séances depuis qu'on a été nommés, à ce moment-là une séance par mois. Les travaux effectués, c'est une structure des dicastères du Conseil communal, une structure des commissions communales, la réalisation d'un fichier Excel avec des listes détaillées, des tableaux de synthèse. Les travaux en cours, c'est réaliser les dénominations parce que ce soir on verra un certain nombre de dénominations, ne vous y arrêtez pas parce qu'elles vont vous faire l'objet de réflexions, vous aurez tout loisir ultérieurement de faire des propositions. Mais également la réalisation d'annexes, aux travaux qu'on a faits, et puis les travaux à effectuer, c'est la structure de travail de l'exécutif qui était également un mandat qui nous avait été donné, et puis la définition des règles de communication. Donc l'idée ce soir n'est pas de vous présenter le tableau Excel parce que, je vous le dis déjà, on va se perdre dedans, il y a toutes les utilisations d'Excel dont certains ne sont pas familiers.

Le but du tableau Excel, ce n'est pas d'être utilisé par le commun du mortel, c'est véritablement de faciliter la recherche, de comprendre la structure, comment on a organisé. Vous avez ici un exemple à l'écran, il y aura un onglet, on dit numéro 1, c'est une liste qui est classée alphabétiquement des dicastères, des thèmes, des sous-thèmes, des commissions et des annexes. Donc c'est vraiment pour faciliter la recherche, il y a des liens, donc dès qu'on trouve un thème qui nous intéresse, on clique dessus et on bascule direct dans la page qui nous intéresse. Les onglets 2 à 6, c'est les dicastères avec des thèmes et sous-thèmes, c'est ce qui vous sera présenté dans quelques minutes. Puis les onglets de 7 à X, parce qu'aujourd'hui on n'est pas en mesure de vous dire combien il y en aura, c'est pour

les commissions et toutes les annexes qui seront nécessaires au fonctionnement des commissions et du Conseil communal, notamment deux exemples listés ici, la liste des bâtiments communaux, des représentations mais il y a une multitude d'autres annexes qui seront nécessaires. Donc ce lien, c'est vraiment, ces liens et ce fichier Excel, c'est que pour les recherches conviviales, et donc c'est pour l'utilisation des personnes qui vont travailler dans les commissions respectivement dans les dicastères ou à l'administration communale, il n'est pas souhaité le diffuser à l'extérieur. Par contre, les tableaux de synthèse, eux, présentent un intérêt certain, une compréhension beaucoup plus facile et beaucoup plus simple d'utilisation, mais ont l'inconvénient de ne pas être exhaustifs. La structure des cinq dicastères du Conseil communal qu'on imagine, c'est donc évidemment un poste qui recouvre mairie et administration, un deuxième qui toucherait la durabilité, un troisième le développement, un quatrième la cohésion sociale et un cinquième aménagement et infrastructure. Concrètement, comment ça se présente pour le dicastère et administration, donc il y a un dicastère, on parle de gauche à droite dans la lecture, ensuite on a des thèmes, quatre thèmes ont été identifiés pour ses fonctions, un pilotage opérationnel général de la commune du Conseil communal et évidemment un pilotage opérationnel du dicastère. Ça veut dire quoi ? Dans la partie jaune, tout ce que ça veut dire, ce que doit faire ou ce que devrait faire le responsable de ce dicastère. Il y a des points de suspension, parce que la liste est beaucoup plus complète et elle figure dans le fichier de Excel. Prenons cet exemple, on ne va pas tous les parcours qu'il se soit parce qu'il y en aura beaucoup trop, on passerait beaucoup trop de temps, mais il y a la gestion de l'exécutif, un programme de législature, une organisation des séances, une gestion de l'administration. Ensuite sous mairie, relations publiques, communication interne, sécurité locale, pv des scellés, sécurité, santé au travail. Il y a un bloc finance et un bloc ressources humaines. Ça c'est pour le premier dicastère, mairie et administration. Il y en a un deuxième pour aménagement et infrastructure qui comprendrait quatre thèmes aussi, le pilotage opérationnel du dicastère, avec évidemment les mêmes missions que j'ai citées précédemment, urbanisme et construction, travaux publics et bâtiments communaux, avec des sous-thèmes. Encore une fois, la liste n'est pas complète puisque le fichier Excel contient l'intégralité de cette liste. On a un nouveau dicastère, cohésion sociale, avec quatre éléments une nouvelle fois, donc le pilotage opérationnel du dicastère qui regroupe exactement les mêmes points que pour les deux précédents, l'instruction publique, les activités sociales et culturelles, l'aide sociale et médicale. Durabilité, il y en a cinq, pilotage opérationnel du dicastère, forêt, énergie, environnement, services des eaux, et après évidemment chacun doit être décliné dans tout ce qui le concerne. Et le dernier, c'est le développement, avec développement économique, tourisme et collaboration intercommunale, avec de nouveau la liste de tout ce qui impacte chacun de ces services. Ce principe-là a pour objectif de passer de sept à cinq, vous l'avez compris, c'était aussi l'objectif de lister toutes les tâches que fait le Conseil communal, de couvrir toutes les missions qu'il y a, et surtout d'essayer d'avoir la cohérence la plus importante possible en termes de dicastère.

Les dicastères sont liés, ou sont intimement liés aux commissions communales. Aujourd'hui on a beaucoup trop de commissions communales selon nous, on analyse ce qu'on a fait, c'est très difficile, c'est difficile de trouver des membres, il y a des commissions communales qui se réunissent souvent, d'autres un peu moins souvent, les Conseillers communaux ont affaire peut-être à quatre, cinq commissions, ils peuvent se trouver effectivement dans la difficulté de pouvoir gérer toutes ces commissions. La réflexion qu'on mène, et qu'on propose, c'est une réorganisation complète des commissions où chaque dicastère a uniquement une commission qui lui est rattachée, une commission de cinq membres, donc on aurait cinq commissions communales, cinq membres par commission.

Donc ça veut dire pour le Conseiller communal un immense avantage, il est responsable d'un dicastère, mais il a sa commission avec lui qui l'accompagne tout au long de l'année, tout au long de la législature, tout au long des missions qu'il a, pour former une équipe, pour avancer ensemble, et donc faciliter la communication. On souhaiterait également dans ce cadre-là pouvoir permettre l'intégration ponctuelle d'un expert, qu'est-ce qu'un expert ? C'est quelqu'un qui a des compétences dont on a besoin dans une des commissions ou dans un dicastère, mais malheureusement on n'a pas ce membre dans la commission ou le Conseiller communal est en charge du dicastère, et pour ce

faire, il faudrait dans le cadre des budgets annuels, permettre un premier conseil, une première étape de projet qui donne un mini-budget à ces commissions et dicastères pour pouvoir aller de l'avant. Les commissions, celles qu'elles seraient liées, là c'est un peu plus important d'aller dans le détail, mairie, administration, il y aurait une commission qui regrouperait les personnes en charge de la partie finances et RH. RH aujourd'hui c'est quelque chose qu'on n'a pas, qu'on juge pertinent et nécessaire de mettre. Aménagement, c'est chemins ruraux, urbanisme, bâtiment et estimation. Cohésion sociale, c'est école, structure d'accueil et cimetière. Durabilité, énergie et services communaux, et développement, la promotion économique. L'avantage de ça, c'est vraiment que le Conseil communal, il a une équipe de quelques membres avec lui, qui sont partenaires et qui l'accompagnent, parce que c'est un des inconvénients identifiés la difficulté pour le Conseil communal de pouvoir échanger avec une équipe qui suit tous les sujets qui le concernent et qui traite finalement dans le cadre de toutes ces séances. Donc cette approche qu'on a faite va vous être présentée. On a les prochaines étapes qui sont là, malheureusement la liste des étapes n'est pas atteinte. Pourquoi ? Parce qu'il y avait déjà tellement d'étapes qu'on n'a pas pu aller jusqu'au bout, mais c'est juste les neuf prochains moins. Tout d'abord, c'est ce soir une présentation de l'état d'avancement des travaux et vous permettre après de poser des questions et des remarques qui vont ensuite être appréciées par la commission.

La commission va se réunir d'ici la fin de l'année, le 30 septembre, le 20 octobre et le 17 novembre, avec le but d'adapter le fichier, comme je vous l'ai dit, Excel, qui est complètement exhaustif, réaliser les annexes que l'on va mettre, il y a une multitude d'annexes à mettre, et déterminer les dénominations. Dès qu'on est prêt, c'est vous partager ces documents en tant que membre du Conseil général, membre de l'exécutif, pour pouvoir vous entendre, faire part de vos remarques, pour qu'on puisse adapter le fichier. L'idée c'est de présenter en décembre un fichier qui pourrait être validé dans le cadre du Conseil général, c'est-à-dire le concept de 5 dicastères et d'un dicastère rattaché à une seule commission, qui englobe plusieurs sous-commissions, et ça, ça nous permettrait après de travailler sur la suite, parce que la suite elle est importante également, mais elle prendra du temps. C'est notamment, il faudra adapter les cahiers des charges des commissions, il faudra adapter le règlement d'organisation, il faudra adapter le règlement des indemnités des autorités communales, et ça c'est un travail on estime à, globalement, à peu près 6 mois de travail pour amener au Conseil général du mois de juin 2027 une discussion, une validation des règlements d'organisation et de rémunération. Ceci, pourquoi ? Parce qu'il faut qu'on soit prêt au mois de juin, parce que derrière ça déclenche quoi ? Ça déclenchera une votation populaire, puisqu'il y a une adaptation du règlement d'organisation communale, une votation populaire qu'on devra faire à l'automne, et il est capital que les prochains Conseillers communaux qui entreront dans cette fonction 7 à 5, sachent comment s'organiser, comment fonctionner, et surtout qu'ils ne perdent pas de temps, eux, lorsqu'ils arrivent au mois de janvier 2027 à se poser la question comment ils s'organisent. Il faut vraiment, et là c'est notre rôle, c'est de leur amener, je dirais, une solution, ils pourront l'adapter, la changer, parce que finalement, celle-là, ce n'est pas celle qui va être votée par le peuple, mais le peuple votera le règlement d'organisation et donc, de facto, la réorganisation des commissions, donc on jugeait cette méthodologie extrêmement fluide, extrêmement intéressante pour le Conseil communal et extrêmement intéressante pour les membres de commissions.

Ça nous permettra, avec ça, de fonctionner, finalement, avec 25 membres, donc c'est beaucoup moins qu'aujourd'hui, ça nous permettra, enfin, nous, on voit que des avantages dans l'étude que l'on a faite, mais aujourd'hui, ce qu'on attend de vous, dans quelques secondes, on vous donnera la parole, c'est de savoir si le principe de ces 5 dicastères, encore une fois, ça va évoluer, et puis toutes les remarques que vous ferez au mois d'octobre, quand on vous enverra, dès le mois d'octobre, vous aurez les documents, le fichier Excel avec des listes qui vous permettront de lire et de naviguer dedans, d'écouter vos remarques pour pouvoir adapter ça, mais c'est vrai qu'aujourd'hui, c'est pour nous extrêmement important d'avoir un avis sur ce principe de un dicastère, une commission, parce que, évidemment, ça déclenche toute la suite de nos travaux. Voilà. Maintenant, c'est à vous la parole, on est disposés de vous écouter pour faire vos remarques et puis répondre à vos questions.

Je ne l'ai pas précisé, mais depuis le dernier Conseil général, donc il y a deux mois et demi, on s'est réuni déjà deux fois la commission pour avancer sur ces différentes questions.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : Merci, Yann, pour la présentation. Des questions, des remarques concernant ce qui vient d'être présenté ? Suggestions ?

Gattoni Stéphane : Merci à la commission, merci à son Président pour cette présentation très claire. Pour ma part, je trouve ça très motivant et j'avais une question concernant la communication. C'est peut-être implicite que ça apparait dans la mairie, mais je trouverais plus explicite de pouvoir avoir une mission de communication, qu'elle soit interne ou externe, qui soit clairement signifiée dans les dicastères.

Chappatte Yann : C'est une remarque tout à fait pertinente et pour laquelle on est déjà en réflexion, notamment avec la promotion économique, puisque vous êtes en charge de faire la réflexion sur la communication externe, mais il est évident qu'on doit avoir un rôle de communication interne. Quand on parle de communication interne, c'est le maire qui doit être garant, ou la mairesse, évidemment, qui doit être garant de ce principe-là, au travers de la politique qu'ils veulent mettre en place, parce qu'aujourd'hui, on le voit, on a des communications qui peuvent partir des conseillers communaux, qui peuvent partir des conseillers généraux, qui peuvent partir de commissions. Il faudrait effectivement qu'on ait un canevas pour que les communications puissent être ciblées. Il y a toute une cartographie à déterminer en termes de communication, c'est là où on a identifié, et c'est juste qu'elle doit être pensée et on compte également sur votre appui pour la communication externe dans un premier temps, puis on va s'appuyer là-dessus pour la communication interne aussi. C'est sûr qu'on aura des synergies, mais on parlait avant de synergies pour la commission administration de Urs, j'ai la parole, je poursuis, ben là on a aussi besoin de se rencontrer, de travailler en collaboration, parce qu'il y a un certain nombre de décisions qui pourraient être prises, qui de facto auront des influences, mais en tout cas, il faudra bien que les décisions qu'on propose, ne soient pas en contradiction totale, mais justement s'accordent.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : Très bien, merci pour cette question et les précisions apportées, d'autres personnes souhaitant s'exprimer sur ce point 9 ?

Zürcher Anne : Personnellement, je trouve que c'est vraiment bien fait, et que c'est très utile, moi je fais la commission des transports. Ça fait 3 ans mais je n'ai aucune idée, qu'est-ce qui est à ma charge, à moi, et qu'est-ce qui est à la charge du Conseil communal. Donc il n'y a pas de cahier des tâches définis, je pense que ce que vous allez mettre en place, ce sera une fois clair et net. Donc, pour moi vous pouvez continuer.

Stauffer Pierre : Moi je tiens à m'exprimer aussi, parce que j'ai participé à la commission des règlements où on a passé dans l'organisation de la commune de 7 à 5 conseillers à l'exécutif. Ça a fait des vagues sur le moment, et aujourd'hui, c'est merveilleux d'entendre le Président de la commission. Je crois que ceux qui étaient favorables, c'est ce qu'on voulait effectivement, qu'on n'a pas oublié, donc de bien rémunérer peut-être les membres de l'exécutif pour 2028 et de donner vraiment cette part aux commissions, il y a eu des fois des reculs de l'exécutif, et de faire travailler les commissions. On sait que même cette législature, les commissions, il semblerait que certaines ne se soient pas réunies encore cette année au mois de septembre. Mais vraiment, moi ça m'enthousiasme d'entendre ce travail, cette étude, et puis je tiens à vous féliciter à continuer en ce sens.

Schärz Raphaël : Tout d'abord, moi je tiens à remercier le Président et toute la commission pour l'excellent travail qu'il fournit. Je trouve que c'est vraiment bien ce que vous avez fait. Par contre, il y a un point que j'aimerais bien relever, c'est quand tu dis Yann que la commission pourrait se joindre à des experts. Moi je pense qu'on a quand même beaucoup de gens très compétents de la commune, qui sont capables dans beaucoup de domaines, et puis actuellement, ils ne veulent peut-être pas s'engager parce ne veulent pas se joindre à un parti, etc. Je n'ai pas la solution miracle, mais je pense qu'il faut aussi travailler dans ce sens-là quitte à revoir le règlement d'organisation ou j'en sais rien.

Moser Urs : De toute façon, on part du principe que les commissions seront constituées de cinq personnes idéalement proposées en fonction de leurs compétences, mais rien n'empêche dans l'esprit qu'on a développé cet appel à un expert, ça peut justement être une personne de la commune, même qu'elle n'est pas dans d'autres commissions. Parce qu'on sait qu'elle a des compétences et qu'elle peut apporter quelque chose ponctuellement, parce qu'elle n'a pas le temps de s'engager dans une commission. Toutes les options sont ouvertes. Ce qui comptera c'est les compétences recherchées et les compétences que la personne peut amener.

Schärz Raphaël : Ce que je veux dire actuellement, c'est que les partis qui proposent des membres selon la proportionnelle. Je pense qu'on peut passer à côté de gens compétents parce qu'ils veulent pas se joindre à un certain parti.

Chappatte Yann : Je comprends exactement ce que tu dis. Je suis 100% en phase avec toi. Malheureusement, c'est le système politique et le débat démocratique qui veut ça. Maintenant, comme on l'a mis, l'idée, c'est vraiment que l'expert on puisse s'y adjoindre. Et si aujourd'hui, par exemple, dans la commission qui regroupe le maire il y a des compétences avec les RH et les Finances, et que malheureusement, on trouve trois financiers dedans, une personne qui s'y intéresse vaguement mais personne RH, c'est clair qu'un jour, on ira peut-être chercher un directeur RH, un responsable RH, qui viendra sur un ou deux sujets appuyer cette commission. Et c'est dans cet esprit-là qu'on voulait cette opportunité de s'adjoindre à un expert pour une ou deux séances, pour une fois aider les gens de la commune qui veulent s'investir, mais c'est surtout pour ne pas se fermer les portes, parce qu'aujourd'hui, c'est la contrainte que tu as soulevée c'est celle qu'on a, il peut arriver qu'il y ait des commissions aujourd'hui qui n'ont pas au moment opportun sur un sujet spécifiques les bonnes personnes pour amener les compétences dont on a besoin. Demain, il faut que l'on puisse l'avoir, que la commission, respectivement, le Conseil communal puisse dire, voilà, on a 7 personnes au village, on sait que 7 personnes qui habitent le village à côté ont dans le domaine, incitons-les à nous aider un soir pour valider, ou un soir pour échanger. Et ça, avec l'octroi d'un petit budget, ça évitera tous les problèmes que l'on a aujourd'hui, puisque malheureusement, toutes les commissions n'ont aucun budget à disposition, et donc, dès qu'elles veulent, elles doivent venir au Conseil général, ça prend du temps, elles doivent solliciter le Conseil communal pour ça, ça peut prendre aussi un peu de temps. Ce serait hyper intéressant que, là, avec quelques centaines de francs, ou quelques milliers de francs mis à disposition du budget par année, qu'on puisse lancer une nouvelle démarche, sans que l'on soit obligé de passer par un écueil politique, ce serait simplement, dans le cadre du budget, des options qui seraient prévues.

Gattoni Stéphane : Encore une question sur l'enveloppe des tâches, la répartition dans les dicastères. Actuellement, en tout cas, les Conseillers communaux, ils ont un rapport de 1 à 10 par rapport au maire en termes de rémunération. Est-ce que vous envisagez une sorte de lissage de ces rémunérations et des tâches qui sont associées ? Ou bien, il y en aura, de toute façon des dicastères plus importants que d'autres.

Chappatte Yann : Aujourd'hui, il y a des dicastères un peu plus importants que d'autres dans la projection que l'on voit, mais la rémunération, qui fait l'objet d'un règlement spécifique, sera revue lorsqu'on aura validé le principe. Et puis là, il faudra effectivement qu'on réfléchisse parce que bêtement dans les commissions, ceux qui sont membres de commission communale le savent, Dans une commission communale, quelle qu'elle soit, si vous faites les choses correctement, c'est, au minimum, deux soirs de travail, voire trois. C'est-à-dire un soir où vous êtes en séance pour laquelle vous touchez une indemnité très faible, un deuxième soir, en amont, pour lequel vous avez un travail préparatoire extrêmement important en main, où là, vous n'êtes pas rémunérés. Puis potentiellement, encore, pendant la journée, des recherches d'informations, des séances, sur des sujets, vous n'êtes pas rémunérés. Donc demain, ces commissions seront beaucoup plus fortes, elles seront beaucoup plus impliquées, elles auront des réunions certainement tous les mois, ou toutes les six semaines, ce qui permettra d'avoir des gens qui sont plus proches du Conseil communal. Et ça, ça va aussi nous aider dans tout ce qui est communication avec le Conseil communal, mais évidemment il faudra revoir les choses si l'implication doit être plus soutenue. Et évidemment, pour les conseillers ce rééquilibrage qui va se faire dans cette implication de 7 à 5 va de toute façon renforcer le travail

demandé au Conseil communal, et donc, la rémunération devra être adaptée avec certitude. Mais l'ampleur on ne la connaît pas encore. Je préciserai juste encore que le document au mois d'octobre partira au Conseil communal, au Conseil général, et puis, également aux commissions pour une approbation et un préavis.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : Merci pour cette question, ainsi que les précisions apportées. Y a-t-il encore une personne qui souhaite s'exprimer sur ce point 9 ou qui aurait encore des questions ?

Jobin Paul-Henri : Oui, moi j'ai une remarque plus sur le fond que vraiment sur la forme. Tout n'est pas rose aux Bois, on remarque quand même que on est un petit peu dans le creux de la vague, là, je pense qu'il faut donner un coup de collier, sortir de cette ornière, on a des belles opportunités qui s'offrent à nous, après tout. On a l'occasion de rebattre certaines cartes, et puis je pense que c'est le bon moment pour cravacher, et puis je m'adresse aussi à la presse, à ce niveau-là, je pense que dans vos retranscriptions, j'aimerais que ça soit aussi, un peu redorer le blason de la commune des Bois.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : Merci pour cette remarque. S'il n'y a pas d'autres personnes qui souhaitent s'exprimer sur ce point 9 il est considéré comme clos, et on part au point 10.

10. Discuter et approuver la modification de l'annexe 1 au règlement sur le statut du personnel communal

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : Pour le débat d'entrée en matière, je passe la parole au Conseil communal.

Schärz Raphaël : Pour l'entrée en matière, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, le Conseil communal demande la création d'un pool de remplacement de concierge de 0.1 ETP afin de garantir les tâches pendant les vacances et autres. C'est pour cela qu'on vous recommande l'entrée en matière.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : Y a-t-il quelqu'un d'autre qui souhaite s'exprimer sur le débat d'entrée en matière pour ce point 10

Chappatte Yann : Je proposerais de refuser l'entrée en matière, pour un : une efficacité de temps et une cohérence avec tout ce qu'on a discuté ces dernières semaines et derniers mois. Aujourd'hui, on est en train de faire une analyse complète d'un fonctionnement de l'organisation communale. Aujourd'hui, c'est complètement prématuré même comprendre la demande de faire voter ça. C'est un 10 % qu'on affecte où, comment, comment est-ce qu'on le met en postulation et tout ça. Aujourd'hui, il faut vraiment qu'on puisse avoir une structure claire des besoins de personnels parce que je crois que c'est la trois ou quatrième fois que je tiens le même discours chaque fois qu'on vient avec un projet d'augmentation. On attend une analyse, on attend une vision, on attend une clarté pour approuver. Aujourd'hui, on a vu un exemple du besoin effectif du plan pour l'administration qui est sans doute 0,2, 0,3, 0,4 on en sait rien. Affinons ces choses pour l'ensemble de l'administration et de toutes les fonctions communales avant de venir avec des demandes qui sont chaque fois comme ça jetées pour des dixièmes de pourcent sans qu'on ait une vision et une compréhension complète.

Dans ce cas-là et comme à chaque fois qu'il y a eu le sujet évidemment, on propose le rejet de l'entrée en matière.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : Très bien, merci pour cette prise de position. D'autres personnes souhaitant s'exprimer sur l'entrée en matière.

Boillat Paul-Justin : Moi j'abonde dans le même sens. J'étais très surpris de voir ce point à l'ordre du jour alors qu'on a une commission qui travaille spécifiquement sur le sujet et qui travaille donc

on a vu, ils ne sont pas en train d'attendre donc on a des résultats qui vont tomber bientôt, on aura une appréciation globale et puis là en attendant, on les court-circuite et puis on rajoute un petit pourcentage là. Non, attendons les conclusions de cette commission, on n'aura pas à attendre des années et puis on verra après si c'est encore nécessaire de mettre un 10% en plus, peut-être plus ou peut-être moins mais ne mettons pas la charrue avant les bœufs pour l'instant.

Gattoni Stéphane : Oui, j'entends juste pour répondre, la commission d'analyse de l'administration communale ne s'occupe pas du tout des autres emplois communaux donc il n'y aura pas de réponse qui sera apportée dans les prochains mois sur ce statut du remplacement en conciergerie. Pour notre part, on soutient l'entrée en matière juste pour comprendre l'explication qu'on n'a pas du tout comprise dans la note du Conseil communal. Je suis curieux d'entendre on la justification de cette organisation.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : Très bien, merci. D'autres personnes souhaitent s'exprimer sur le débat d'entrée en matière ? Si ce n'est pas le cas je vous propose qu'on vote l'entrée en matière de ce point à 10. Les personnes étant favorables sont priées de se manifester par lever de mains.

Au vote :

- Oui : 11
- Non : 2
- Abstentions : 5

L'entrée en matière est donc acceptée.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : Je passe la parole au Conseil communal pour le débat de fond.

Schärz Raphaël : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Généraux, avec les grands nettoyages qui ont lieu durant la période estivale c'est compliqué que le personnel de conciergerie se remplace entre eux. C'est pour ça que l'on vous propose cet objet.

Gattoni Stéphane : Je demande des précisions parce que je ne comprends pas en fait si c'est une augmentation d'une des personnes, si c'est un nouvel emploi qui est créé. En argumentaire je lis qu'il y a plusieurs personnes qui sont à un certain taux mais je ne comprends pas où vont aller ces 10%, pour quelle personne.

Schärz Raphaël : L'idée c'est justement de créer un 10%, un pool de remplacement comme comme à la crèche actuellement. Si un concierge prend des vacances, on peut appeler une personne du village par exemple qui irait remplacer pendant la période de vacances. Ce 10% irait pas aux concierges actuels.

Gattoni Stéphane : Donc c'est une nouvelle personne qui sera recrutée à 10% ?

Schärz Raphaël : Voilà, ouais. Faut savoir il y a déjà une personne qui fait des remplacements quand il y a besoin. Le Conseil communal a déjà validé des remplacements pour certaines personnes pendant les vacances, etc...

Jobin Paul-Henri : Juste pour bien comprendre la situation actuelle, ça veut dire que cette personne maintenant est engagée comme prestataire ? Elle n'est pas employée de la commune ? Elle est payée à la tâche pour une mission qui est bien spécifique ?

Schärz Raphaël : Non elle a quand même un contrat de travail. Je sais pas si tu veux compléter Séverine ?

Bippert Séverine : Elle est engagée à l'heure, à la demande en fait.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : D'autres questions ou remarques concernant ce point 10 ? Donc s'il n'y a pas d'autres remarques ou de questions concernant ce point 10, je vous propose qu'on le vote. Donc, la modification de l'annexe 1 au statut du personnel communal pour augmenter

de 0,1 EPT un poste à la conciergerie. Les personnes qui sont favorables à cette augmentation sont priées de se manifester par un lever de main.

Au vote, cette demande de modification de l'annexe 1 obtient les résultats suivants :

- Oui : 0
- Non : 9
- Abstentions : 9

L'objet n'est pas accepté.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : Le point 10 étant terminé, on arrive au terme de notre ordre du jour. Néanmoins la résolution dont je vous ai fait part en début de séance a circulé dans les rangs et a récolté 14 signatures. Les auteurs sont donc appelés à la présenter. Lequel des auteurs souhaite s'exprimer ?

Yann Chappatte : Je prends volontiers la parole pour cette résolution. Avant de l'explicitier, il est important de la lire car elle n'est pas connue du public, de la presse, ni du Conseil communal. Nous avons donc fait le choix ce soir de faire un acte fort pour cette résolution destinée au Conseil communal.

Contexte

Depuis début 2025, un groupe interpartis s'est créé pour renforcer le dialogue, améliorer la communication et mettre en place des mesures afin que les échanges et le fonctionnement des institutions politiques et administratives se déroulent mieux.

Malheureusement malgré les efforts déployés, les objectifs visés n'ont pas été atteints et la situation s'est même détériorée au fil des mois.

En 2025 et 2026, le groupe interpartis a rencontré à plusieurs reprises le conseil communal pour faire état de ses préoccupations, ses doutes et sa volonté de trouver une solution collective. L'écoute n'a pas été à la hauteur des attentes, les propos sont restés vains et ces échanges n'ont pas abouti à des avancées significatives. Cette impasse a été confirmée par la publication récente du rapport d'audit qui relève l'urgence d'agir.

Proposition de résolution

Considérant la gravité de la situation et l'impossibilité de progrès malgré des tentatives répétées et évolutives de dialogue, nous, membres du conseil général, élus par les citoyens, demandons par la présente résolution :

La démission immédiate de tous les membres du conseil communal

Cette résolution reflète notre volonté de prendre nos responsabilités et elle exige une réaction ferme et immédiate du conseil communal.

La situation, marquée par l'instabilité, le manque de transparence et une gravité extrême ne peut plus durer. L'incapacité à régler cette crise explosive doit cesser. Des décisions rapides et courageuses sont nécessaires pour restaurer la confiance des citoyens et assurer la pérennité des institutions communales.

Ainsi, nous attendons une réaction sans délai, sans artifices ni ambiguïtés afin que les responsabilités soient assumées par chacun. Notre résolution de ce jour montre que nous assumons les nôtres.

Un leadership clair, responsable et tourné vers l'intérêt général est une nécessité absolue.

Fait à Les Bois, le 14 septembre 2026

C/o auteurs

Chappatte Yann

Gattoni Stéphane

Godat Vincent

Jobin Paul-Henri

Metthez Jeanne

Moser Urs

Nous avons récolté effectivement aux 14 signatures. Donc à partir de là, cette résolution peut être explicitée. Effectivement, ça peut surprendre cette situation, vous comprendrez par rapport à la communication initialement faite du Groupe interpartis, que les efforts que l'on mène en sous-marin accompagnant le Conseil communal depuis maintenant deux ans, ou 18 ou 19 mois, sont pour nous la fin. C'est-à-dire qu'on arrive au terme d'un cycle où on a tenté de maintes voies de travailler pour réussir et pour trouver des solutions. Les solutions ne sont pas venues, ne sont pas allées au niveau où on l'attendait et aujourd'hui, on est dans une situation où il en va du péril de la continuité du travail des employés communaux et pour nous, c'est notre priorité. Il y a un autre élément qui est extrêmement important c'est qu'aujourd'hui, les projets ont de la difficulté à avancer et il est important aujourd'hui de faire table rase du passé et de repartir avec une nouvelle équipe pour reconstruire impérativement les projets, les buts dans cette commune. Nous avons entendu le Conseil communal précédemment. On le remercie d'ailleurs des démarches qu'il a tenté d'entreprendre mais malheureusement, après 21 mois, le train a passé. Il a passé et notre engagement a été gigantesque. Personne ici dans cette salle, à part ceux qui ont travaillé dans ces commissions, ne se rendent compte du travail que l'on a fait depuis le nombre de mois. Je vous invite véritablement à lire combien de séances communales on a fait avec les autorités communales, combien de séances interpartis on a fait et qu'est-ce qu'on a cherché. Aujourd'hui, on a une analyse totalement différente, on ne peut pas aujourd'hui compléter, vous voyez que ça fait plusieurs mois qu'il manque des membres au Conseil général on ne peut pas aller les chercher. Aujourd'hui, on a des réactions extrêmement virulentes, on vous l'a dit, le discours du Président a été très clair, on a vécu des attaques dans la presse par des citoyens déposés, par des citoyens de communes externes, on a même été attaqué par certaines presses en l'occurrence des attaques déplacées de la RTS : C'est un exemple parmi d'autres, on pourrait en citer d'autres. A un moment donné, on doit évoluer. Depuis le départ, c'était un dialogue coopératif maintenant, on a passé comme vous l'avez entendu, à un audit. L'audit a donné ses résultats, on a eu des échanges avec le Conseil communal pour leur expliquer ce qu'on attendait d'eux. Ils ont été invités au travers de plusieurs séances à la démission. Malheureusement, ça n'a pas été compris et écouté. Aujourd'hui, c'est la dernière voix que l'on a pour faire passer notre message. Aujourd'hui, il est clair, s'il vous plaît acceptez cette résolution montrez, ici, membres du Conseil général, que vous souhaitez tourner la page et qu'on souhaite maintenant aller de l'avant, parce que la situation est beaucoup trop pénible pour ceux qui la supportent à bout de bras depuis de trop nombreux mois. Je laisse mes co-auteurs s'exprimer si vous souhaitez rajouter quelque chose.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : Est-ce que les co-auteurs souhaitent s'exprimer sur ce qui a été dit ?

Gattoni Stéphane : Chers membres du Conseil communal ici présents, Chers membres du Conseil communal qui liront ce PV j'espère, et dont je m'étonne de l'absence ce soir, Chers ex-membres du Conseil communal. Nous sommes aujourd'hui dans une situation très difficile pour la vie en commun de notre commune. Cette situation n'est pas soudaine, comme l'a rappelé le communiqué du groupe interpartis, et nous aurions vraiment préféré ne pas en arriver où nous en sommes.

Nous avons pu faire part dans ce conseil des insatisfactions, d'un manque d'un plan de législature, d'un manque de vision et de la lenteur d'avancée des projets. Ça a généré une certaine insatisfaction de notre conseil, et nous avons tenté de trouver des solutions pour décoincer la situation. On aurait pu vivre avec cette situation, mais à partir du moment où des indices que des employés sont en souffrance, il nous a paru nécessaire d'agir par l'appel à un auditeur extérieur, avec les conclusions que nous connaissons tous aujourd'hui. Dans toutes ces démarches, nous n'avons eu aucune envie de bloquer nos institutions, nous souhaitons avant tout débloquer une situation qui échappe aux compétences directes de notre conseil général.

Comme vous le savez, il est très difficile de trouver des citoyennes et des citoyens qui s'engagent pour la vie politique. A ce titre j'aimerais vivement vous remercier pour tout l'investissement que vous avez consenti en temps et en énergie depuis le début de la législature. Mais la question n'est pas là aujourd'hui, la question est de savoir comment rétablir la confiance entre nos autorités, le personnel communal et les citoyennes et citoyens. Notre demande de démission est directement liée à un fonctionnement institutionnel qui ne marche plus, et qui risque de se détériorer encore sans

réaction radicale. Que vous vous sentiez concernés ou non par les résultats de l'audit, il faut prendre acte aujourd'hui que vous avez toléré par votre fonction des comportements qui ne sont pas admissibles de la part d'un employeur. Nous croyons à la démocratie et la respectons sincèrement, mais il est faux de croire que d'être élu démocratiquement donne un blanc-seing qui ne permet pas de respecter les règlements et le bien commun. Je ne parle pas ici des soi-disant règlements qui empêcheraient d'offrir un bouquet de fleur, mais de ceux qui permettent de traiter avec respect, bienveillance et soin les employés dont vous êtes responsables. Nous entendons ce soir que des mesures sont exprimées par le Conseil communal, qui sont pour informations guidées par les recommandations contraignantes du délégué aux affaires communales.

Force est de constater que la confiance n'existe plus aujourd'hui, et elle sera extrêmement difficile à rétablir avec un conseil communal dépeuplé et désuni, preuve en est le peu de présence ce soir. L'idée de cette résolution n'est pas de faire tomber des têtes, mais amener à une prise de conscience que la seule façon de reconstruire est de repartir sur de nouvelles bases. Je suis persuadé que vous n'êtes pas de mauvaises personnes, mais je suis aussi convaincu que vous n'êtes pas les bonnes personnes pour occuper les fonctions qui vous ont été attribuées. Prendre acte de ceci serait un geste digne, un acte concret qui va au-delà des promesses, et peut-être un début de reconnaissance de la part des employés qui ont souffert de vos comportements. Car il est insupportable d'entendre ou de lire que vous puissiez vous considérer comme des victimes d'un audit, n'invertissons pas les rôles s'il vous plaît.

Nous ne sommes pas naïfs et sommes conscients qu'il sera difficile de trouver du monde prêt à s'engager. Mais nous voulons espérer qu'une décision forte de votre part aujourd'hui permettra de donner un élan positif, qui pourra être saisi par nos concitoyennes et concitoyens qui rêvent peut-être comme nous d'une commune unie. Merci pour votre attention.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : Merci est-ce qu'il y a des autres co-auteurs qui souhaitent apporter des précisions ? Non, Athanase, ce point n'est pas soumis au débat. La résolution n'est pas soumise au débat, merci. Est-ce qu'un autre co-auteur souhaite s'exprimer ? Si ce n'est pas le cas la résolution doit être votée

Moser Urs : Comme motion d'ordre, je sou mets la proposition de passer au vote par bulletins secrets.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : Très bien cette motion d'ordre doit aussi être votée. Donc les personnes souhaitant voter cette résolution à bulletins secrets sont priées de se manifester par un lever de main.

Au vote, cette motion d'ordre obtient les résultats suivants :

- Oui : 13
- Non : 5
- Abstentions : 0

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : Très bien alors on va procéder à la distribution des petits feuillets sur lesquels vous inscrivez votre réponse et on passera avec l'urne ou bien non, l'urne sera posée sur la table avant l'entrée. Merci. Tous les conseillers ont un billet ? Donc pour rappel afin que ce soit clair, les personnes qui acceptent la résolution telle qu'elle a été présentée votent donc oui et les personnes qui s'y opposent, non. Les personnes ne souhaitant pas s'exprimer laissent le bulletin vierge. Est-ce que c'est clair pour tout le monde ? Si c'est le cas, vous pouvez noter et aller déposer votre bulletin dans l'urne.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : Est-ce que tous les conseillers ont déposé le bulletin dans l'urne ? Manifestement, oui. Les scrutateurs vont procéder au dépouillement.

Au vote à bulletins secrets, cette résolution obtient les résultats suivants :

- Oui : 13
- Non : 1
- Abstentions : 4

La résolution est donc acceptée.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : On est arrivé au terme de notre ordre du jour, ainsi que de ce point extraordinaire. Je vous remercie toutes et tous pour votre attention et je vous souhaite une bonne fin de soirée.

La séance est levée à 23h.

Au nom du Conseil général

Les Bois

Le Président:

La Secrétaire :

Alexandre Bossart

Séverine Bippert



Annexes : Communication du groupement interpartis

Courrier des Sociétés locales concernant l'Espace communal

Présentation commission spéciale « analyse organisation administration communale »

Présentation commission spéciale « 7 à 5 »

Communication du groupement interpartis

De manière formelle, le groupement interpartis rassemble des représentants de chaque parti de notre commune. Traditionnellement, il se réunissait principalement lors des changements de législature afin de coordonner notamment la répartition des sièges au sein des différentes commissions.

Début 2025, en raison des circonstances particulières, soit par exemple, la difficulté de faire avancer les projets et la communication difficile avec le conseil communal, le groupement interpartis a cherché à proposer des solutions pragmatiques pour surmonter les nombreux blocages. Ainsi, le groupement interpartis souhaite souligner que la problématique affectant notre commune est suivie avec sérieux et un engagement constant depuis maintenant plus de 18 mois. Cette mobilisation s'est imposée face à des circonstances et des événements qui ont rendu une intervention absolument indispensable.

La liste des séances annexée n'est pas exhaustive et ne détaille pas toutes les démarches entreprises, mais atteste d'un engagement sans équivoque du groupement interpartis. Initialement, cette démarche a été initiée par la recherche du dialogue au travers d'une approche plus informelle, hors du cadre institutionnel et des contraintes formelles des séances d'un conseil général. Cependant, face à l'absence de prise en main par le conseil communal, ce malgré de très nombreux efforts et des alertes répétées, le groupe interpartis a dû franchir plusieurs étapes. L'une des dernières est la proposition au Conseil général d'un audit récemment mené qui a confirmé sans ambiguïté les constats que nous partageons depuis plusieurs mois. Ce qui a été la seule surprise, c'est l'ampleur des dégâts révélés.

Cet audit proposé par le groupe interpartis et décidé par le conseil général n'est pas une réponse à une mode actuelle, mais l'un des derniers leviers disponibles face au manque d'écoute et de compréhension du conseil communal.

Par ailleurs, de nombreuses autres séances ou appels informels, entre membres du conseil général ou le groupement interpartis ne sont pas relatés ici, mais ont contribué à ce travail.

Nous regrettons vivement et amèrement l'état actuel de la situation. Néanmoins, nous restons déterminés, pour le moment, à poursuivre notre engagement avec sérieux et responsabilité tout en plaçant au cœur de nos préoccupations l'avenir de notre commune, le bien-être des collaborateurs et de nos concitoyens.

Nous souhaitons aussi souligner notre insatisfaction justifiée envers le délégué aux affaires communales dont l'écoute attentive n'a été apportée que très récemment.

Nous attendons désormais une réaction forte, rapide et concrète du conseil communal afin de retrouver un climat plus apaisé. La gravité de la situation l'exige.

Que chacun assume ses responsabilités comme les nôtres l'ont été. Notre patience a atteint ses limites.

Merci pour votre attention.

Au nom du groupement interpartis qui est constitué comme suit :

Le Centre	Paul-Henri Jobin	Marcel Barthoulot
Liste Libre	Pierre Henri Stauffer	Urs Moser
PCSI	Jeanne Metthez	Yann Chappatte
PS / Les Verts	Stéphane Gattoni	
UDC	Vincent Godat	

Annexe : Liste des principales séances et étapes du groupe interpartis

Liste des principales séances et étapes du groupe interpartis

- 5 janvier 2025 – Courriel pour le lancement d'un groupe interpartis
- 6 février 2025 – 1^{ère} rencontre formelle du groupe de travail
- 6 avril 2025 – Envoi d'un extrait de PV au conseil communal avec demande de séance commune
- 6 mai 2025 - Convocation reçue pour une rencontre le 16 juin 2025 (séance annulée, car 4 membres de la commissions sont indisponibles à la seule date proposée)
- 25 août 2025 – 1^{ère} rencontre avec le conseil communal
- 30 septembre 2025 – Réunion du groupement interpartis
- 19 octobre 2025 - Envoi d'un extrait de PV au conseil communal avec demande d'une nouvelle séance commune
- 19 novembre 2025 - Convocation reçue pour une rencontre le 1^{er} décembre 2025 (séance annulée, car 3 membres de la commissions indisponible à la seule date proposée)
- 20 novembre 2025 - Réunion du groupement interpartis
- 15 décembre 2025 – Rencontre avec le conseil communal
- 21 janvier 2026 - Réunion du groupement interpartis
- 26 janvier 2026 – Rencontre avec le conseil communal
- 3 février 2026 - Réunion du groupement interpartis
- 12 février 2026 – 2^{ème} rencontre avec le conseil communal
- 24 février 2026 - Réunion du groupement interpartis
- 16 mars 2026 – 3^{ème} rencontre avec le conseil communal
- 20 mars 2026 - Réunion du groupement interpartis
- 20 mai 2026 - Réunion du groupement interpartis
- 21 mai 2026 – 4^{ème} rencontre avec le conseil communal
- 15 juin 2026 - Réunion du groupement interpartis
- 13 juillet 2026 – Réunion de deux membres du groupe interpartis afin d'analyser les recommandations faites par l'auditeur
- 16 juillet - Réunion du groupement interpartis
- 11 août 2026 – Réunion de deux membre du comité interpartis pour échanger sur les recommandations de l'auditeur
- 18 août 2026 - Réunion du groupement interpartis
- 20 août 2026 - Réunion du groupement interpartis
- 1er septembre 2026 - Réunion du groupement interpartis
- 7 septembre 2026 – 5^{ème} rencontre avec le conseil communal
- 12 septembre 2026 - Réunion du groupement interpartis

Administration communale
Conseil communal
Rue Guillaume-Triponez 15
CH-2336 Les Bois

Les Bois, le 15 juillet 2026

Objet : Constat de situation relatif à la capacité d'accueil de l'Espace communal des Bois et à ses conséquences pour les sociétés locales

État de la situation arrêté au 15 juillet 2026

Monsieur le Maire,
Messieurs les Conseillers communaux,

Par le présent courrier, les sociétés du village souhaitent dresser un constat partagé de la situation concernant la capacité d'accueil de l'Espace communal des Bois ainsi que de ses conséquences sur leurs activités.

Cette démarche n'a pas pour objet de remettre en cause les actions entreprises par la Commune, mais d'établir un état des lieux objectif, fondé sur les faits connus à ce jour. Elle vise à partager une compréhension commune de la situation et à permettre aux différentes parties de poursuivre leurs échanges sur une base claire, documentée et transparente.

Depuis les premiers échanges intervenus au mois de février, les représentants des associations ont volontairement laissé à la Commune le temps nécessaire pour conduire les démarches techniques et administratives qu'elle jugeait utiles. Plus de cinq mois plus tard, elles estiment toutefois qu'il est devenu nécessaire d'arrêter officiellement l'état de la situation afin de disposer d'un document de référence pour la suite de ce dossier.

1. Contexte

Le 4 février 2026, la FSG Les Bois a été informée que la capacité d'accueil de l'Espace communal ne permettait plus d'organiser sa soirée annuelle dans les conditions prévues.

Face à cette situation et en l'absence de solution permettant le maintien de la manifestation, la décision d'annuler la soirée de gym prévue les 6 et 7 février 2026 a dû être prise le 5 février 2026.

Une séance réunissant le conseil communal et des représentants de la FSG Les Bois s'est tenue le 16 mars 2026 afin d'examiner cette problématique.

Le procès-verbal de cette séance, transmis le 24 mars 2026 par Mme Séverine Bippert, indique notamment que M. Bernardino Riccio avait prévu de prendre contact avec le bureau d'études spécialisé Usine-D SA, afin d'obtenir une analyse de la situation en matière de sécurité incendie. Le courriel accompagnant ce procès-verbal précisait également que l'ensemble des documents avait été transmis audit bureau d'études et qu'un retour était attendu.

Soucieuse de maintenir malgré tout cette manifestation importante pour la vie associative locale, la FSG Les Bois a entrepris un important travail de réorganisation afin de proposer une édition adaptée les 24 et 25 avril 2026.

Cette réorganisation a notamment nécessité la mise en place d'un système de billetterie en ligne, une limitation du nombre de places disponibles, une adaptation complète des modalités d'accueil du public ainsi qu'une charge administrative et organisationnelle conséquente. Ces mesures constituaient une rupture avec le fonctionnement habituel de la manifestation, dont les entrées étaient jusqu'alors gérées directement sur place.

Cette solution exceptionnelle a été mise en œuvre à l'initiative de la FSG Les Bois, qui en a assumé l'ensemble des conséquences organisationnelles, administratives et financières afin de permettre le maintien de la manifestation malgré les contraintes rencontrées.

Le 10 juin 2026, une nouvelle séance réunissant les représentants des associations et la Commune s'est tenue en présence de M. Athanase Kanimba. À cette occasion, aucun nouvel élément concret concernant l'évolution du dossier relatif à la capacité de l'Espace communal n'a été communiqué.

Le 12 juin 2026, l'école primaire des Bois a également adressé un courrier au Conseil communal afin d'exprimer ses préoccupations quant aux conséquences de cette situation sur l'organisation de ses propres manifestations, notamment le Marché de Noël et la kermesse. Sans être signataire du présent constat, elle y relevait également l'absence de perspectives concrètes, de calendrier et de solution durable.

Plus de cinq mois après les premières démarches entreprises, les éléments communiqués aux représentants présents demeurent inchangés. Le présent constat a ainsi pour vocation de fixer, de manière objective, l'état de la situation au 15 juillet 2026, en tenant compte des éléments officiellement connus à cette date.

2. Constat de la situation actuelle

À la date de la présente, les signataires constatent qu'aucune communication officielle ne leur a permis de connaître :

- L'état d'avancement de l'expertise annoncée.
- Les éventuelles conclusions de celle-ci.
- Les mesures retenues ou envisagées par la Commune.
- Un calendrier des démarches prévues.
- Des mesures provisoires permettant l'organisation de manifestations au sein de l'Espace communal.
- Une éventuelle solution alternative.
- Les conditions permettant de planifier les activités dans les mois ou les années à venir.

3. Conséquences

L'organisation d'une manifestation nécessite plusieurs mois de préparation. Elle implique notamment la réservation des infrastructures, l'engagement de dépenses, la recherche de partenaires, la mobilisation de bénévoles ainsi que les différentes démarches administratives.

En l'absence d'informations sur les conditions d'utilisation de l'Espace communal, les comités sont désormais contraints de prendre des décisions importantes sans disposer des éléments nécessaires. Cette incertitude compromet la planification des manifestations et fragilise l'organisation des activités futures.

Elle ne permet pas non plus aux comités de savoir quelles mesures ils devront prendre pour maintenir leurs manifestations dans les années à venir.

4. Impact financier et associatif

Le tissu associatif des Bois repose en grande partie sur l'engagement bénévole de ses membres et sur les recettes générées par les manifestations. Ces revenus permettent de financer leur fonctionnement ainsi que les prestations qu'elles proposent à la population.

Une limitation durable de ces manifestations est susceptible d'entraîner des conséquences financières importantes et d'affecter la pérennité de certaines activités.

À ce jour, aucune mesure d'accompagnement ou de soutien n'a été communiquée.

Au-delà de leur dimension financière, ces manifestations contribuent directement au dynamisme social, culturel et sportif du village.

5. Attentes et demandes

Au regard des éléments qui précèdent, les représentants des associations ne demandent donc pas qu'une solution définitive soit arrêtée immédiatement, mais souhaitent disposer d'une orientation suffisamment claire pour prendre leurs propres décisions dans des délais compatibles avec leurs contraintes organisationnelles et financières.

Afin de prendre leurs décisions en connaissance de cause, ils sollicitent de la Commune la communication des éléments suivants :

- Un état officiel de la situation.
- Les conclusions ou, à défaut, l'état d'avancement de l'expertise annoncée.
- Les mesures retenues ou envisagées par la Commune.
- Un calendrier des démarches prévues.
- Les éventuelles mesures transitoires permettant l'organisation de manifestations.
- Les solutions envisagées à moyen et à long terme concernant la capacité d'accueil de l'Espace communal.
- Les éventuelles mesures d'accompagnement ou de soutien pendant cette période.

Le présent constat n'a pas vocation à établir des responsabilités, mais à permettre aux différentes parties de partager une vision commune de la situation afin de préparer les prochaines étapes dans les meilleures conditions.

6. Conclusion

Plus de cinq mois après les premiers échanges, les signataires considèrent qu'il est désormais légitime de disposer d'une position officielle sur l'état du dossier, les démarches entreprises et les perspectives envisagées.

Ils demeurent convaincus qu'une solution pourra être trouvée dans un esprit de dialogue, de collaboration et de responsabilité partagée.

Ils souhaitent que le présent constat permette de poursuivre ce dossier sur la base d'une compréhension commune de la situation et d'un dialogue constructif entre les différentes parties.

Les différentes démarches entreprises ces derniers mois témoignent également du caractère transversal de cette problématique, qui dépasse désormais le seul cadre des associations signataires.

En l'absence d'éléments nouveaux ou d'une communication officielle d'ici à la prochaine séance des sociétés, ils se réservent la possibilité de porter le présent constat à la connaissance des autorités cantonales compétentes.

Dans cette attente, nous vous remercions de l'attention portée au présent constat et vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, Messieurs les Conseillers communaux, l'expression de nos salutations distinguées.

Copies :

- Président du Conseil général
- Associations locales signataires
- Direction de l'école primaire des Bois

Signatures

Pour les associations locales des Bois :



Amicale des Sapeurs-Pompiers Les Bois
Michael Werder, Président



Ludothèque Les Bois
Sylvaine Jeanbourquin, Responsable



Carnaval des Bois
Stéphane Schmid, Président



Musique-Fanfare Les Bois
Damien Jobin, Président



FSG Les Bois
Gabriel Jobin, Président



Syndicat Bovin
Jérôme Jobin, Président



Football-Club Les Bois
Anthony Berger, Président



Ski-Club Les Bois
Gilbert Méroz, Président



Le Pic-Bois
Justin Jobin, Président



Société d'embellissement
Cédric Bruggmann, Président



Conseil général Les Bois
Séance du 14 Septembre 2026, **point 8** de l'ordre du jour
CS «analyse organisation-administration»
Compte-rendu à l'intention du CG

Aperçu

- 1) Évolution après le 29.6.2026
- 2) Objets traités/étudiés
- 3) Pistes et orientations à discuter.
- 4) Suite des opérations

1



1) Évolution après le 29.06.2026

- 👉 **Suite étude de divers données.**
- 👉 **Pas de séance de la commission (période estivale avec absences, annulation séance du 20.8.2026 et impossibilité de trouve date de remplacement).**
- 👉 **Résumé des objets traités/étudiés avec pistes et orientations et à approfondir
→ points suivants.**

2



2) Objets traités/étudiés

A. Personnel de l'administration au 31.7.26: faits HS chiffrés

	EPT	Heures supplémentaires			Vacances	Absences
	en % au 31.07.26	Solde au 01.01.26	Variation 2026 au 31.07.26	Solde en heures au 31.07.26	Solde en jours au 01.01.26	
Blipart Séverine	100	265	4	269	2	Ces données ont été étudiées. S'agissant de données personnelles elles ne peuvent pas être publiées.
Dousse Iris	40	-22	-1	-23	0	
Evard Elodie	80	27	-7	20	0	
Jobin Marlise	90	225	-48	177	7,5	
	310	496	-53	442		

3



2) Objets traités/étudiés

A. Personnel de l'administration au 31.7.26: faits HS chiffrés

Constats:

- Situation des HS globalement pas péjorée, mais soldes importants pour 2 personnes.
- Analyse fine pour secrétaire/caissière et projection: **risque HS limité, sauf imprévu.**
- Question dont la réponse est en suspens: **légalité report d'heures dues d'une année à l'autre?**



Recommandations de la commission au responsable RH pour gérer les HS

- **Préambule:** Le commission peut faire des propositions, l'action appartient au responsable RH
- **Compensation** du solde: favoriser/encourager des congés (obligation légale, repos).
- **Éviter de perpétuer** le problème (anticiper): assurer le suivi!
- **Instaurer des règles:** fixer des plafonds à ne pas dépasser, échéances, équilibrer/ajuster, périodiquement responsabiliser (auto-contrôle), monitoring (responsable RH)
- Prévoir **une marge de manœuvre EPT** d'une part dès 2027 (suppléance en cas d'absence), et d'autre part dès 2028 (reports de tâches 7 à 5).
- **Évaluation des besoins** en cours (ce n'est pas une science exacte).

4



2) Objets traités/étudiés

B. Relevés des activités/tâches par poste (mi-mai à mi-juillet)

Collaboratrice resp. fonction	Valeurs sur période relevée, resp. sur l'année	Tâches clés selon cahier des charges	Autres tâches	Tâches en suppléance *	Pour le compte du CC *	Gestion admin. RH *	Agence AVS *	Gestion locaux, accès/clés
Secrétaire / caissière 1,0 EPT	en % sur 2 mois	79,7%	8,8%	4,9%	6,6%			
heures extrapolées sur l'année (1'704 h)		1358,5	150,4	83,3	111,9			
Assistante caissière 0,0 EPT	en % sur 2 mois	69,4%	14,4%	15,3%	0,9%			
heures extrapolées sur l'année (1'362 h)		945,6	196,0	208,4	12,4			
Assistante secrétaire agence AVS 0,0 EPT	en % sur 2 mois	67,6%	1,2%	0,0%	0,0%	18,7%	5,3%	7,1%
heures extrapolées sur l'année (1'533 h)		1036,5	18,7	0,0	0,0	287,2	81,6	106,8
Assistance Séverine 0,4 EPT	en % sur 2 mois	100,0%						
heures extrapolées sur l'année (682 h)		681,6						

5



2) Objets traités/étudiés

B. Relevés des activités/tâches par poste (période mi-mai à mi-juillet)

Constats (à affiner)

- **Importance autres tâches** (nouvelles, ex. gestion accès & clés)
- **Importance h de suppléance** (remplacements pour maladie/accidents)
- Divers **chevauchements** (suivi financier): pertinence à vérifier/reconsidérer (attention **assurer suppléance en cas d'absence: continuité des services**)
- **Diversité des tâches** pour fonction assistante secrétaire
- même sans avoir croisé toutes les informations avec les cahier des charges en vigueur certaines tâches n'y sont **pas explicitement mentionnées** (par ex. autres et nouvelles, mais dont la pertinence n'est pas contestée)

👉 A faire

- Croiser toutes les sources concernant des tâches

6



2) Objets traités/étudiés

C. Vue d'ensemble (tableau) tâches administratives

Bases disponibles

- Cahiers des charges en vigueur
- Inventaire des tâches
- Relevés des heures par postes sur 2 mois
- Projet de tableau comprenant l'ensemble des tâches recensées (à croiser/harmoniser avec relevés et cahiers des charges)



A faire

- Intégrer tous ces éléments dans projet de matrice (tâches, objectifs, attribution et compétences)
- Transposer l'ensemble dans les nouveaux cahiers des charges

7



3) Pistes et orientations à discuter

A. Information: Rassembler tous les éléments disponibles dans répartition et attribution des tâches administratives (tableau selon 2) C.)
(Qui fait quoi? - Tâches, objectifs, attributions et compétences, polyvalence, suppléance)

B. Information: Élaborer nouveaux cahiers des charges sur la base de A
→ projets à vérifier avec administration et CC.



C. Projection fonctions administratives et dotation EPT

Principes appliqués par CS

- **Fonctions**: séparer les fonctions de secrétaire et de caissière
- **Unité de la matière**: attribuer toutes les tâches liées aux finances à la fonction caissière
- **Polyvalence et suppléance**: assurer les suppléances secrétaire et caissière par les 2 assistantes secrétaire, ainsi qu'entre ces deux dernières.
- **Propositions** fonctions et dotation EPT selon tableau suivant

Question au CG:

Avis sur vision évolution projection EPT (poursuivre ou abandonner)

8



3) Pistes et orientations à discuter

C. Évolution et projection EPT

	Fonctions actuelles	Fonctions futures	Effectif EPT		Projection avenir en scénarios à confirmer après évaluation		
			selon contrats	Etat selon décision CG 30.03.26 pour l'exercice 2026	Plan A = valeurs selon contrats	Plan B = maintien status quo	Vision sous réserve impacts 7 à 5
Bippert Séverine	Secrétaire et caissière	Secrétaire communale	100%	100%	100%	100%	100%
		Caissière communale					80%
Dousse Iris	Appui secrétaire et caissière	Fonction supprimée	40%	40%	40%	40%	
Evard Elodie	Assistante caissière	Assistante secrétaire A	70%	80%	70%	80%	80%
à nommer	Assistance secrétaire	Assistance secrétaire B	90%	90%	90%	90%	80%
Totaux			300%	310%	300%	310%	340%

9



4) Suite des opérations

A. Prochaines étapes (mi-septembre à mi-novembre)

- Finaliser **tableau de répartition et attribution des tâches** avec prise en compte des interfaces administration ⇔ CC (proposer/décider/exécuter/superviser/informer / etc.)
- Réviser les **cahiers des charges**
- Vérifier cohérence avec dotation en EPT et définir besoins RH (dotation EPT, y.c. évaluer et chiffrer les impacts 7 à 5)
- Définir/compléter les **procédures** (en complément du tableau de répartition des tâches par ex. des checklists détaillant certaines tâches du cahier des charges).

B. Échéances

- CC: nommer nouveau représentant de l'exécutif dans la commission
- Suites des travaux dès mi-septembre (y.c. concertation administration)
- Prochaine séance CS le 7 octobre
- Compte-rendu intermédiaire avec éventuels projets de décisions au prochain CG
- Rapport final: à définir (probablement 1^{er} trimestre 2027)

C. Questions et remarques générales?

10



L E S B O I S . G R A N D E U R N A T U R E .

Conseil général Les Bois
Séance du 14 septembre 2026, **point 9** de l'ordre du jour
CS «7 à 5»
Compte-rendu à l'intention du CG

Aperçu

- 1) Etat d'avancement des travaux
- 2) Présentation des travaux
- 3) Prochaines étapes
- 4) Questions et remarques

1) Etat d'avancement des travaux

A. Organisation

→ 5 séances faites à ce jour, soit 1 séance par mois

B. Travaux effectués

→ Structure des dicastères du conseil communal

→ Structure des commissions communales

→ Réalisation d'un fichier excel avec liste détaillée et tableaux de synthèse

C. Travaux en cours

→ Détermination des dénominations

→ Réalisation des annexes

D. Travaux à effectuer

→ Structure du travail de l'exécutif

→ Définition des règles de communication

2) Présentation des travaux

INDEX ALPHABÉTIQUE - SOUS-TITRES		
Libellé	Index alphabétique - Titres	Onglet
Appui aux prestations sociales	Aide sociale	Cohésion sociale
Assistance sociale	Aide sociale	Cohésion sociale
Assurances	Finances	Mairie et administration
Budget	Finances	Mairie et administration
Caisse de pension	Finances	Mairie et administration
Chemins pédestres	Travaux publics / voirie	Aménagement
Chemins ruraux	Travaux publics / voirie	Aménagement

A. Structure du document des dicastères, des commissions et des annexes

Un fichier excel avec liens a été constitué pour permettre une navigation simple et des recherches conviviales. Afin de simplifier la compréhension de la structure , une présentation vulgarisée est explicitée dans les prochaines pages.

Onglet N° 1

Onglets N° 7 à X

Liste classée
alphabétiquement
des dicastères, des
thèmes, des sous-
thèmes, des
commissions et des
annexes

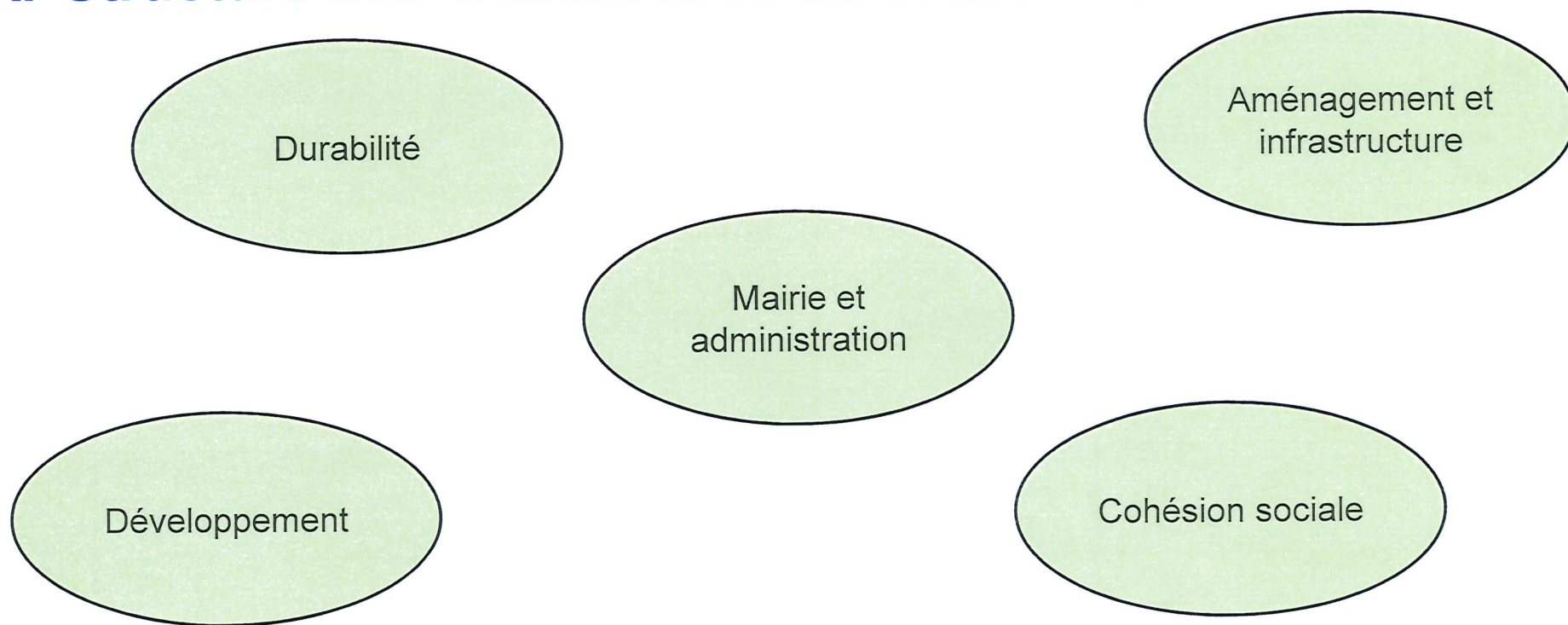
Onglets N° 2 à 6

Dicastère avec
thèmes et sous-
thèmes

Commissions et
annexes (listes des
bâtiments
communaux, des
représentations, ...)

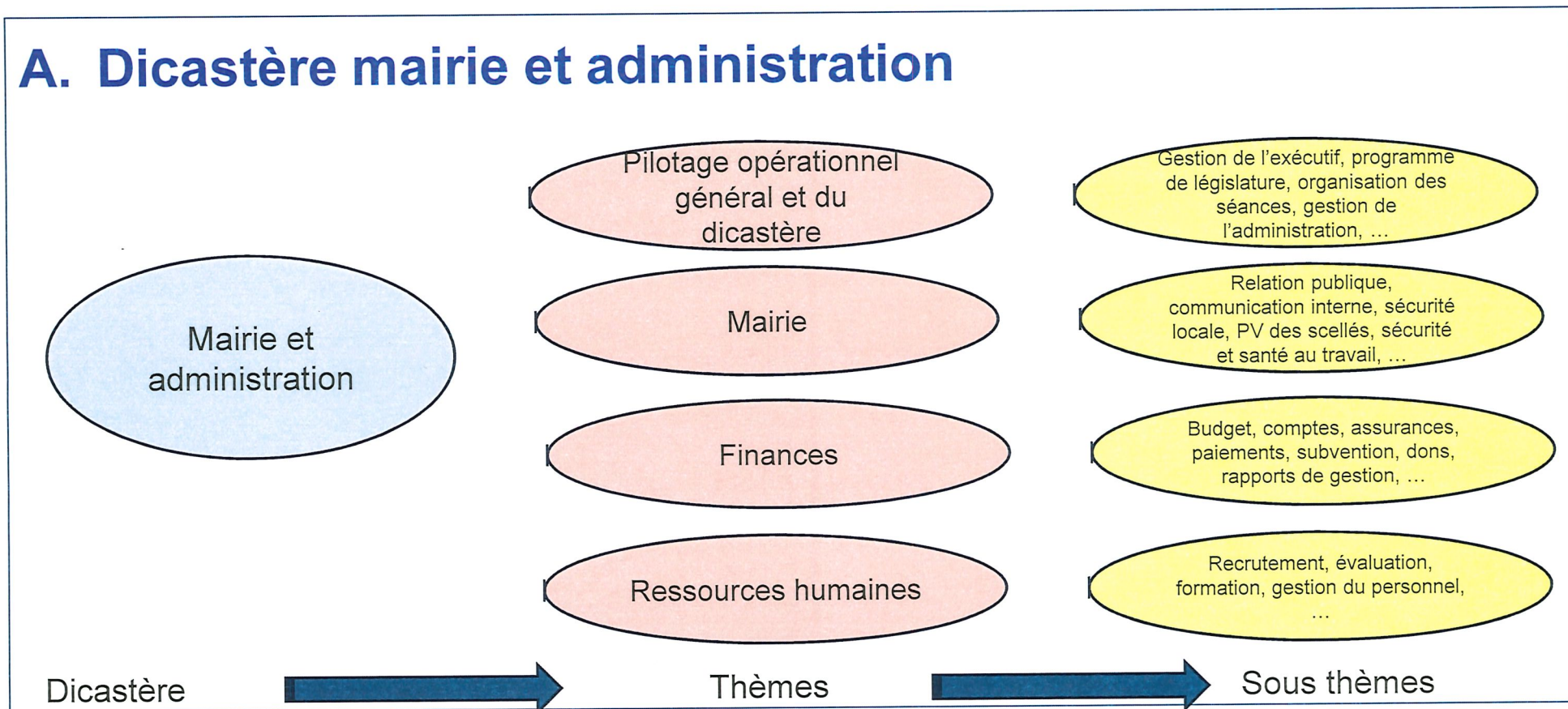
2) Présentation des travaux

A. Structure des 5 dicastères du conseil communal



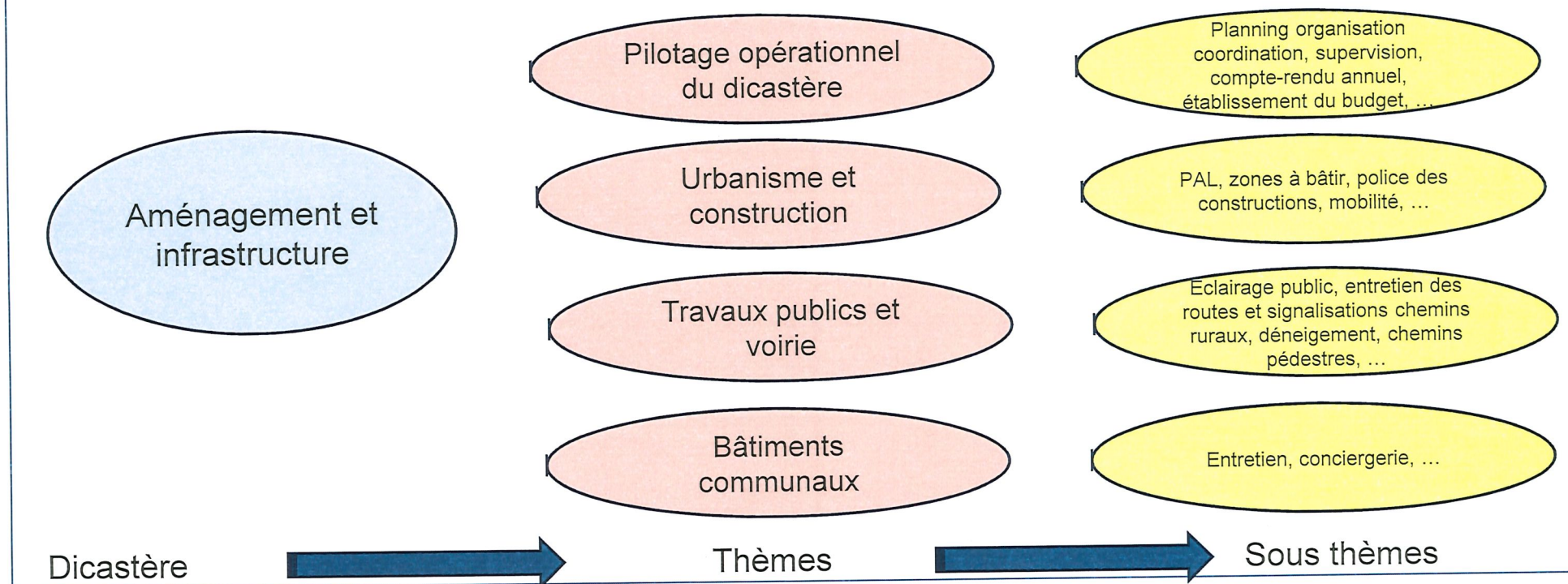
2) Présentation des travaux

A. Dicastère mairie et administration



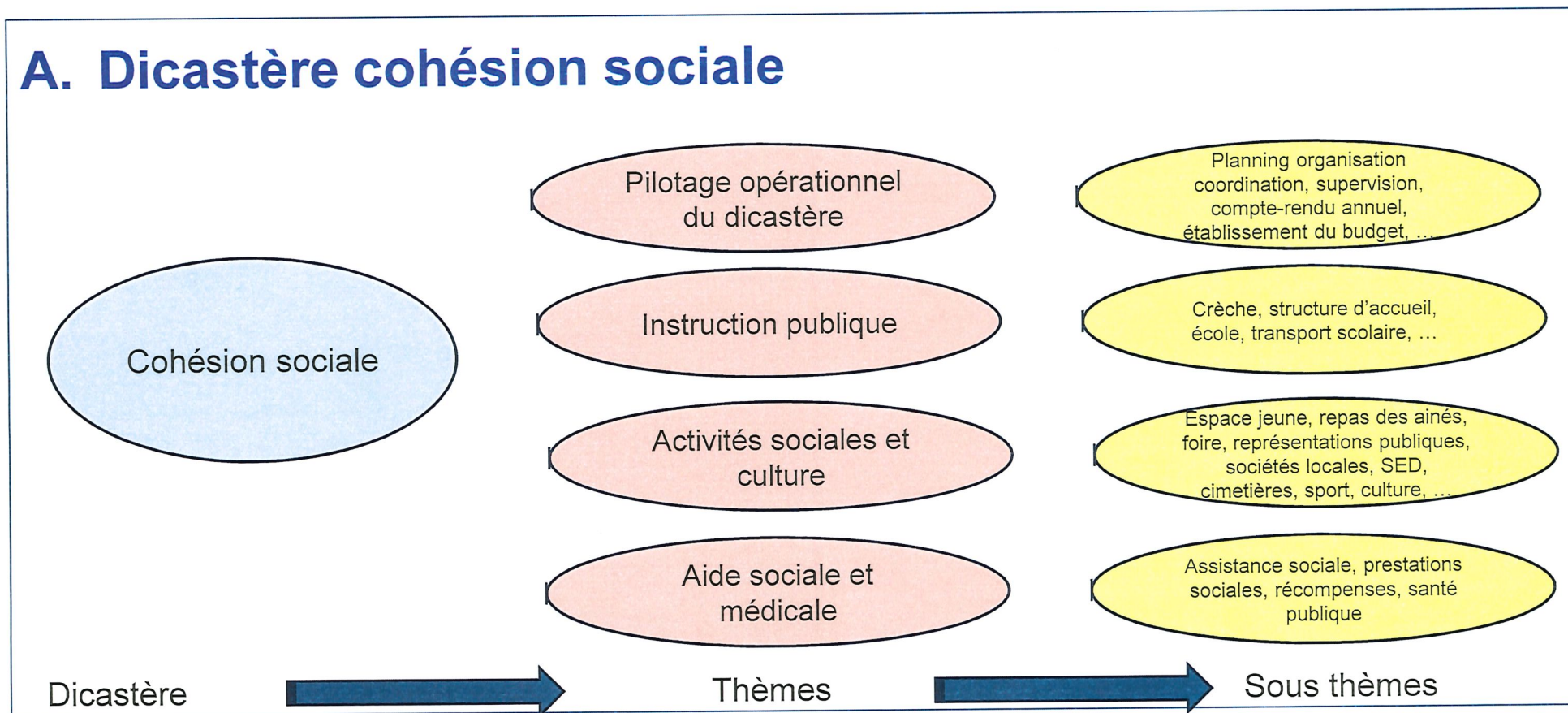
2) Présentation des travaux

A. Dicastère aménagement et infrastructure



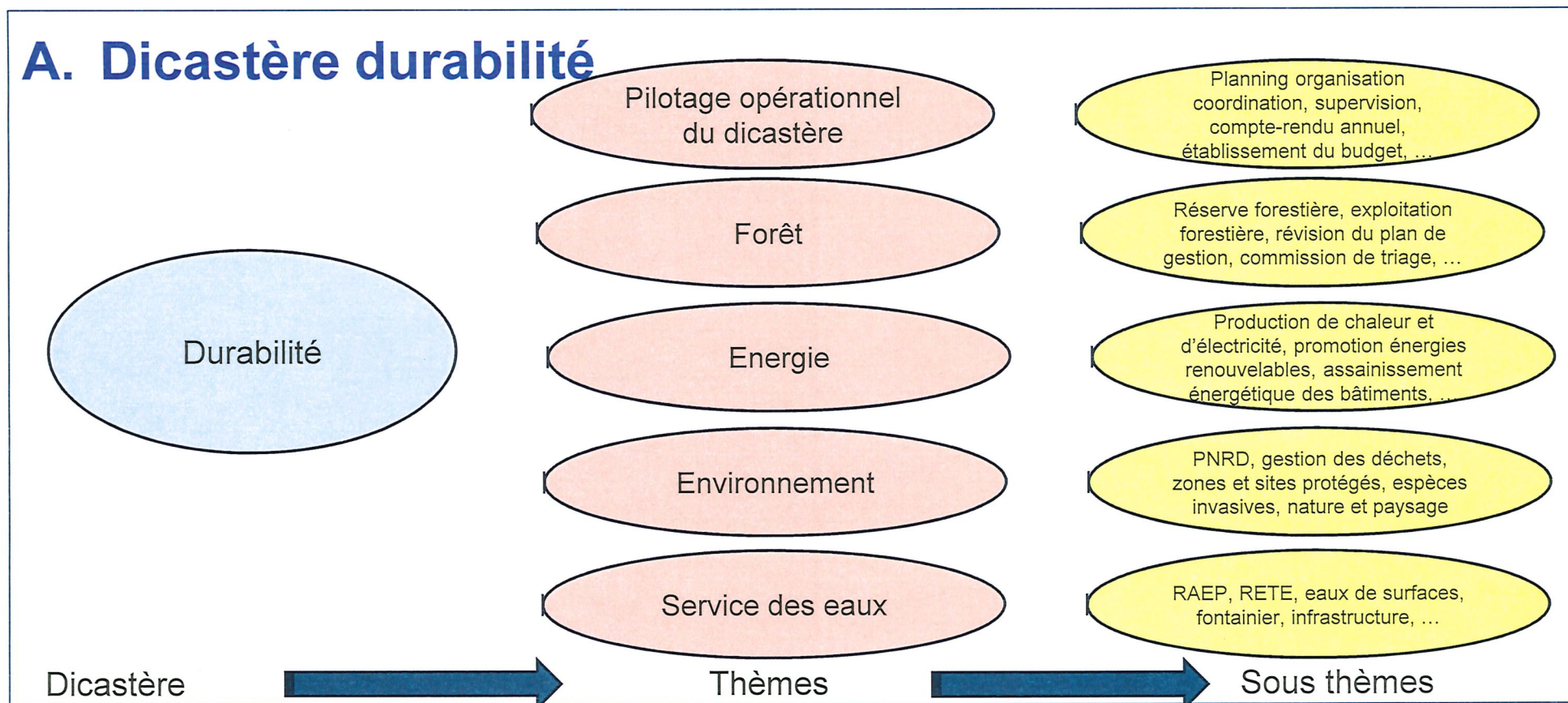
2) Présentation des travaux

A. Dicastère cohésion sociale



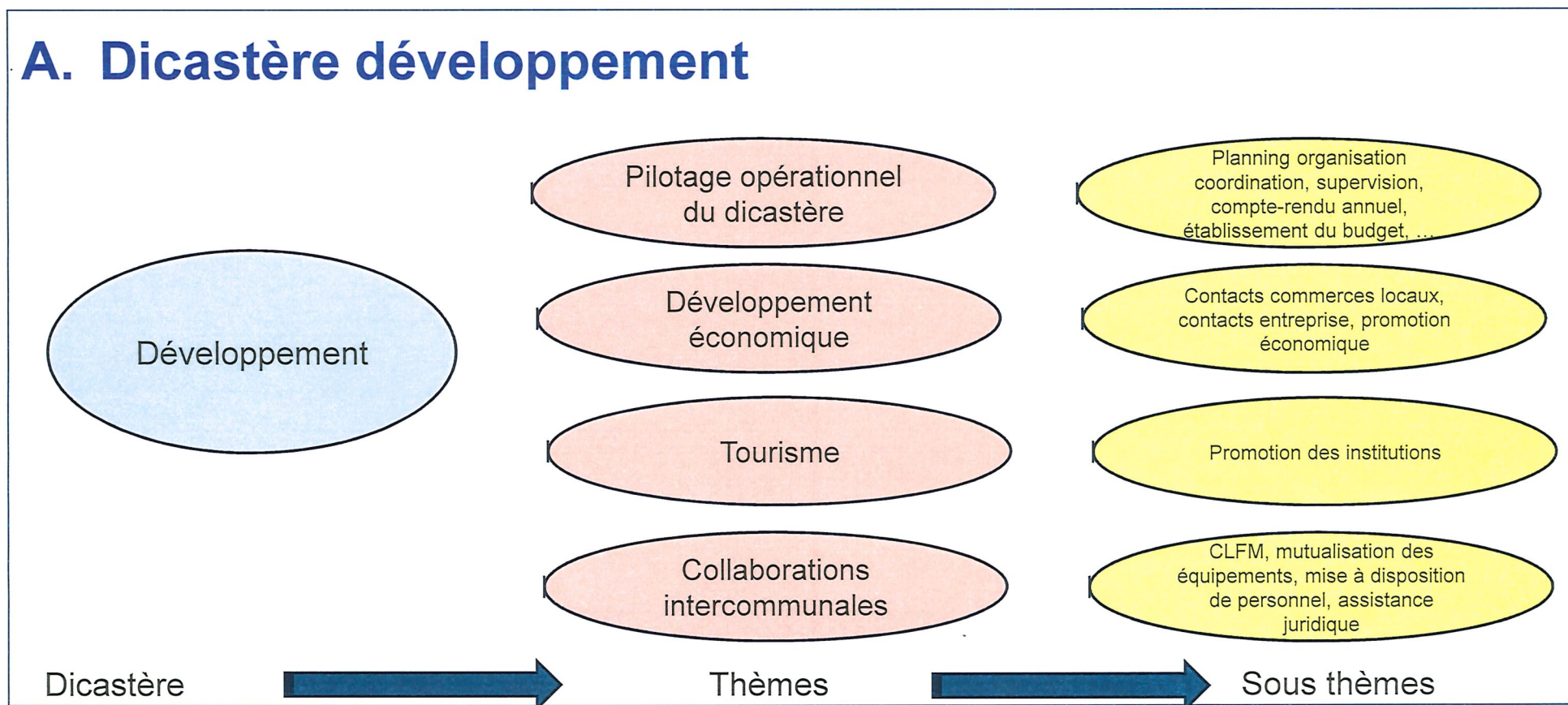
2) Présentation des travaux

A. Dicastère durabilité



2) Présentation des travaux

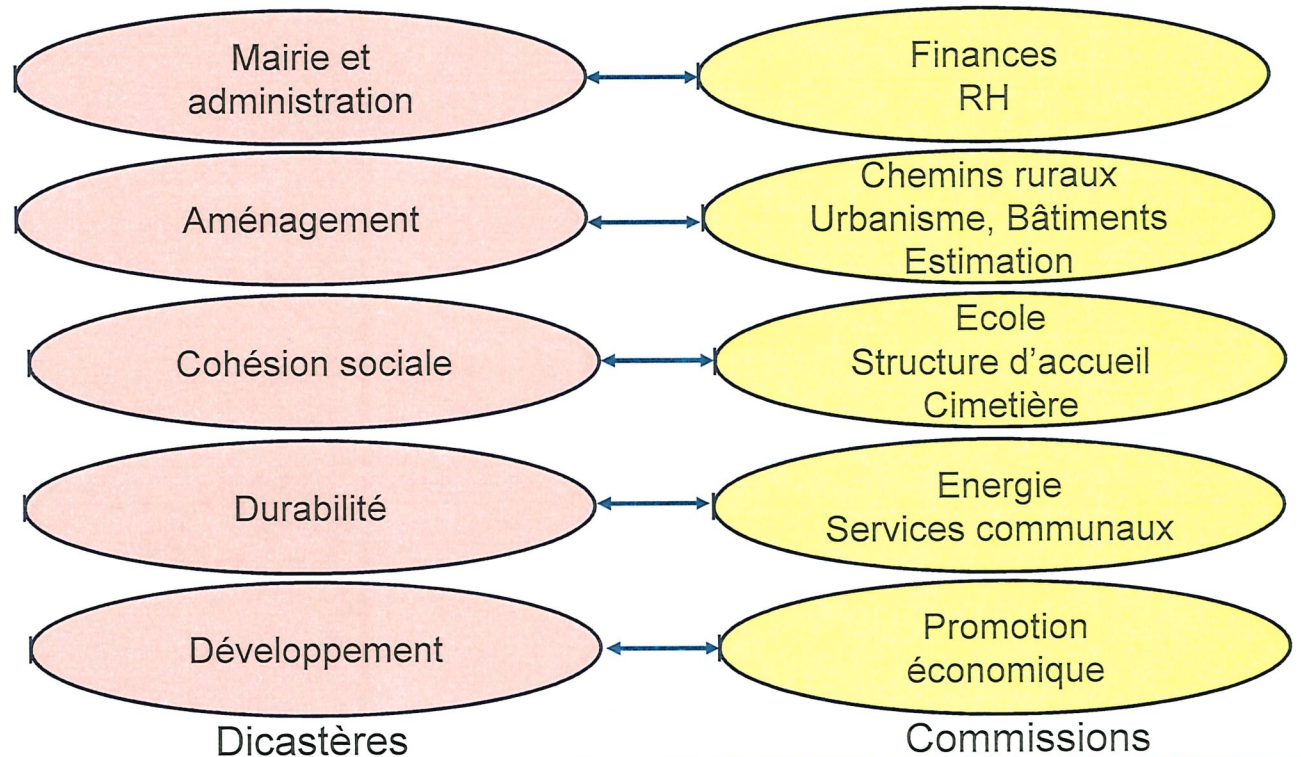
A. Dicastère développement



2) Présentation des travaux

A. Structure des commissions communales

- 5 commissions communales
- 5 membres par commission
- Lien exclusif entre le dicastère et sa commission
- Permettre l'intégration ponctuelle d'un expert
- Mise à disposition d'un budget annuel pour des conseils, par exemple 1^{ères} étapes d'un projet



3) Prochaines étapes (période 9.2026 à 6.2027)

- | | |
|--|------------------|
| A. Conseil général | 14.9.2026 |
| → Présentation de l'état d'avancement des travaux | |
| → Questions et remarques qui devront être appréciées par la commission | |
| B. Séances de la commission | 9-11.2026 |
| → 30 septembre, 20 octobre et 17 novembre | |
| → Adaptations du fichier, réalisation des annexes et détermination des dénominations | |
| C. Présentation et validation par le CG du projet | |
| 12.2026 | |
| → Discussion et validation du projet de la commission | |
| D. Séances de commissions | 1-6.2027 |
| → Adaptation des cahiers des charges des commissions | |
| → Adaptation du règlement d'organisation et du règlement des indemnités des autorités communales | |
| E. Conseil général | 6.2027 |
| → Discussion et validation des règlements d'organisation et de rémunération | |

4) Questions et remarques

A vous la parole !

**Nous sommes à votre écoute pour vos
remarques et disposés à répondre à toutes vos
questions**